

# LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4321 du Vendredi 13 Février 2026 - 74<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr Secus aut

GRANDE FOIRE AGRICOLE DU CONGO

## Promouvoir les produits du terroir

*Cet événement vise la lutte contre l'insécurité alimentaire, l'autonomisation des jeunes en zone rurale et le développement local à travers des expositions et des échanges (P.3)*

### FOOTBALL

## AS Otohô, une qualification aux allures d'un miracle



*Sans championnat local depuis deux années, l'AS Otohô a obtenu pour la première fois son ticket pour les quarts de finale de la Coupe de la Confédération (P.15)*

### UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

## Levée de la grève: les incertitudes demeurent

(P.13)

### NECROLOGIE

## L'auteur de "Chômeur à Brazzaville" s'est éteint

*L'écrivain Pierre Biniakounou  
est décédé à l'âge de 82 ans.  
(P.14)*

### CANAL+

UNE SERIE CANAL+ ORIGINAL

SHAKA  
JILIMBE  
SAISON 2

L'ANNEE COMMENCE FORT  
PRETS POUR LES NOUVELLES SAISONS ?

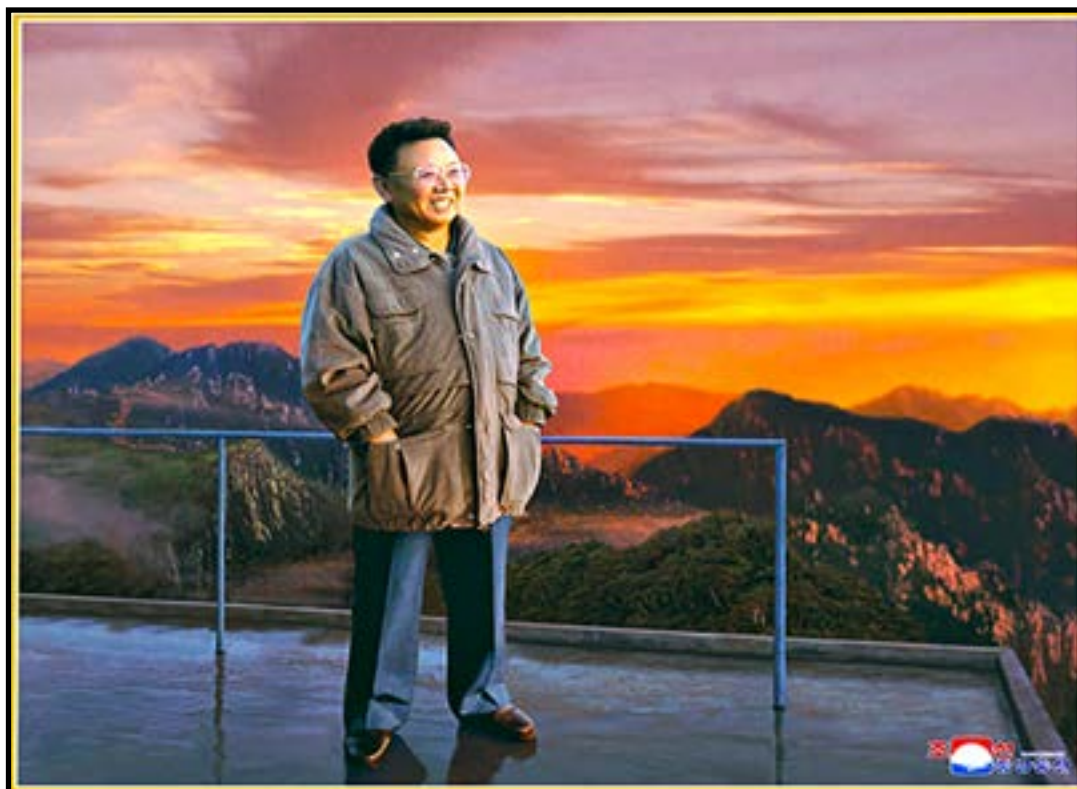


92 92

EDITORIAL

Tout va bien, Madame  
la Marquise

(P.3)



Le Dirigeant Kim Jong Il de la République Populaire Démocratique de Corée

### Ascenseur destiné à monter et à descendre un étage

Un jour d'août 2009, vers le soir où la chaleur caniculaire perdurait encore, le Dirigeant **Kim Jong Il** trouva le temps de visiter le magasin de Pothong-gang, nouvellement construit dans la capitale Pyongyang.

Parcourant des rayons pleins de marchandises, il se montra très satisfait de pouvoir fournir des fruits et des produits ouvrés de la viande délicieux à la population.

Après avoir examiné jusqu'à un rayon de produits ouvrés de la viande au premier étage, il s'arrêta devant un escalier et demanda s'il y avait un ascenseur. Son interlocuteur lui répondit qu'on n'avait pas prévu l'ascenseur, puisque c'était un bâtiment à deux niveaux.

Alors, **Kim Jong Il** indiqua notamment: Ce magasin est à la disposition du peuple. Il faut donc y installer l'ascenseur sans faute. Les personnes âgées auraient du mal à monter à pied jusqu'au premier étage. Pas de problème pour les jeunes hommes. Mais les personnes âgées et les femmes se sentiraient mal à monter et à descendre l'escalier après avoir acheté leurs marchandises. Si urgente que soit la date, il faut installer l'ascenseur, avant l'ouverture du magasin.

L'escalier d'alors n'avait que 28 marches. Mais, **Kim Jong Il** se préoccupa tant des inconvénients à subir par le peuple et prit toute mesure pour y installer un ascenseur destiné à un étage.

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE  
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

### ANNONCE LEGALE N°482/2026/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

| N°d'ordre | N°de réquisition   | Références cadastrales                                       | Quartiers                                      | Arr /Dpt      | Requérants                                     |
|-----------|--------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------|
| 1         | 33925 du 18-07-25  | Sect P7, bloc 110, Pile 03bis (ex.493), Sup : 161,67m2       | 493, RUE LOUEME (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)  | 4-BZV         | MOUNGUE Anderson Vange                         |
| 2         | 34656 du 17-11-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup: 25.000,00m2 soit 2ha50a00ca  | VILLAGE MOUTOH                                 | POOL          | BOUNGOU POATI Prince Darsi                     |
| 3         | 34500 du 29-10-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup: 8.122,28m2                   | KOMBO MATARI                                   | 7-BZV         | COMMUNAUTE DES EGLISES DE DIEU DE PENTECOTE    |
| 4         | 33724 du 23-06-25  | Sect P13, bloc 35, Pile 8, Sup: 222,49m2                     | 25, RUE NGANDZIEMO                             | 5-BZV         | GANIONO Elzie Chardeime                        |
| 5         | 34728 du 24-11-25  | Sect P2, bloc 91, Pile 13 (ex.7bis), Sup: 167,57m2           | 39BIS, RUE DAHOMEY                             | 3-BZV         | ELOUO DE NGAMOUE ALOUFA Bely                   |
| 6         | 34729 du 24-11-25  | Sect P14, bloc 58, Pile 1, Sup: 304,30m2                     | RUE MBANDZA NDOUNGA                            | 6-BZV         | HAMMADI Hadi et JABER Bassel                   |
| 7         | 34311 du 15-10-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup: 208,00m2                     | 84BIS, RUE MBANGASSOUA (QUARTIER 612 MANIANGA) | 6-BZV         | BAKA Cyrille                                   |
| 8         | 33100 du 28-01-25  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 800,00m2                        | QUARTIER MILLE LOGEMENTS                       | POOL          | OTTO NGATSE Charly                             |
| 9         | 34148 du 12-09-25  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 3.980,50m2                     | QUARTIER EDOU (TERRE ILLANGA) OYO              | CUVETTE       | OBA APOUNOU Prince Bienvenu                    |
| 10        | 34084 du 1er-09-25 | Sect : Zone non cadastrée, Sup: 187,56m2                     | QUARTIER STADE LA CONCORDE                     | POOL          | MOBOMBO NGATSE née KOUAKOUA Bazad Ydila        |
| 11        | 34319 du 17-10-25  | Sect AD, bloc -, Pile -, Sup: 639,46m2                       | QUARTIER LIFOULA                               | POOL          | MOKAMBO Armand Orlan                           |
| 12        | 9979 du 10-12-25   | Sect -, bloc -, Pile -, Sup: 61.595,26m2 soit 6ha15a95ca     | ROUTE MALOUKOU (VILLAGE MANDIELE)              | DJOUE-LEFINI  | LOMBO Flavie Chantal                           |
| 13        | 33458 du 15-04-25  | Sect F, bloc -, Pile 13, Sup: 376,66m2                       | RUE KELLE / Q. N°03 IKOUMOU                    | CUVETTE       | AKONGUINA Célestin Fernad                      |
| 14        | 34127 du 04-09-25  | Sect P8, bloc 194, Pile 11bis, Sup: 473,30m2                 | 7, RUE LOUKOUO (QUARTIER MILANDOU)             | 4-BZV         | INTSEA née YOKA-ISSONGO Genia Armande          |
| 15        | 34052 du 20-08-25  | Sect P4, bloc 29, Pile 19, Sup: 257,13m2                     | 57, RUE FRANCEVILLE                            | 4-BZV         | GOUANGOU Juliette                              |
| 16        | 34813 du 19-12-25  | Sect P13B, bloc 38, Pile 24, Sup: 260,61m2                   | 1, RUE MVILA (QUARTIER MOUKONDO)               | 4-BZV         | BOTOKOU EBOKO Jules César                      |
| 17        | 34758 du 03-12-25  | Sect P15, bloc 69, Pile 2, Sup: 425,06m2                     | 14, RUE SAINT-PAUL                             | 6-BZV         | OKASSA Aristide                                |
| 18        | 34876 du 31-12-25  | Sect P11, bloc 128, Pile 19 (ex.1723), Sup: 262,30m2         | 1723, RUE MAKOKO                               | 5-BZV         | ONIANGUE Jocesie Celène                        |
| 19        | 34763 du 03-12-25  | Sect P7suite, bloc 17-, Piles 1, 2, 3 et 4, Sup: 1.822,68m2  | RUE LOUFOU BIS (BATIGNOLLES)                   | 4-BZV         | SOCIETE KOMA                                   |
| 20        | 32458 du 29-08-24  | Sect P8, bloc 59, Pile 13, Sup: 242,45m2                     | 37, RUE KINDAMBA                               | 4-BZV         | NKOU Jean Claude et EYABILI Lynda Mymy         |
| 21        | 34194 du 22-09-25  | Sect P7, bloc 24, Pile 11 (ex.13), Sup: 162,09m2             | 13, RUE FRANCEVILLE                            | 4-BZV         | ZOBA née KAMARA BOBOKOLA Aya Anta Karine       |
| 22        | 33714 du 20-06-25  | Sect P3, bloc 77, Pile 8, Sup: 555,91m2                      | 123, RUE BACONGO                               | 3-BZV         | ITOUA IKASSI Bruno R. et IKAMBI Laura Nadia M. |
| 23        | 34261 du 06-10-25  | Sect BD, bloc 174, Pile 25, Sup: 181,79m2                    | RUE OKASSA (QUARTIER LYCEE THOMAS SANKARA)     | 9-BZV         | ELION Anthony Clairbin Djojo                   |
| 24        | 34799 du 12-12-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup: 394,83m2                     | KINTELE (QUARTIER LIFOULA, TERRE INTALI)       | BRAZZAVILLE   | EKEME Princia Philoria                         |
| 25        | 34872 du 31-12-26  | Sect P13C, bloc 28 (ex 91), Pile 2 (ex 2517), Sup : 211,86m2 | 2517, RUE ABIA (MOUKONDO)                      | 7-BZV         | ONDELE NIANGA Diolin Liephat                   |
| 26        | 34647 du 14-11-25  | Sect AP2, bloc 90, Pile 1, Sup: 323,43m2                     | 19, RUE KIAKOUAMA (QUARTIER 704 NGAMBIO)       | 7-BZV         | NSONDE BAFOU Eliette Flora                     |
| 27        | 34398 du 29-10-25  | Sect Cl, bloc 53, Pile 9, Sup: 378,76m2                      | RUE TSOKIA (QUARTIER MASSENGO SOPROGIE)        | 9-BZV         | NDLOU Claura Davina                            |
| 28        | 34378 du 28-10-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup: 211,73m2                     | RUE OSSERE (QUARTIER 908 BILOLO-ACADEMIE)      | 9-BZV         | DOUM Itha Edna Dorcia                          |
| 29        | 34702 du 19-11-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup: 793,33m2                     | QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO       | BRAZZAVILLE   | NGAMA NGAKIEGNI Ida                            |
| 30        | 33640 du 30-05-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup: 759,98m2                     | QUARTIER ISSOULI, TERRE IWOUEME (ZONE BOWAO)   | BRAZZAVILLE   | MBONGO OKOYO Jikel                             |
| 31        | 33639 du 30-05-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup: 348,65m2                     | QUARTIER LIFOULA, TERRE INTALI                 | BRAZZAVILLE   | MBONGO OKOYO Jikel                             |
| 32        | 34859 du 30-12-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup: 425,51m2                     | QUARTIER LIFOULA                               | BRAZZAVILLE   | OTTO ISSEMBE Charly Dieuveil                   |
| 33        | 34860 du 30-12-25  | Sect : Zone non cadastrée, Sup: 396,69m2                     | QUARTIER LIFOULA                               | BRAZZAVILLE   | OTTO IKIA Elvyra Samyra                        |
| 34        | 34746 du 01-12-25  | Sect N, bloc 18, Piles 1 et 12, Sup: 1.000,00m2              | RUE ND / QUARTIER : 06 LINNENGUE (OWANDO)      | CUVETTE       | AKANATI-ITOUA Robert Frédéric                  |
| 35        | 34379 du 28-10-25  | Sect P4, bloc 97, Pile 6, Sup: 201,18m2                      | 1BIS, RUE BOMITABA                             | 4-BZV         | Messieurs ONDZANGA et ONDZANGA née NGOMA A. N. |
| 36        | 33742 du 27-06-25  | Sect P4, bloc 2, Pile 18, Sup: 341,74m2                      | 21, RUE MAYAMA                                 | 4-BZV         | OPALA LETSYA Oldelia                           |
| 37        | 34724 du 24-11-25  | Sect -, bloc -, Pile -, Sup : 1.875,777m2 soit 187ha57ca77a  | VILLAGE PUYA                                   | CUVETTE-OUEST | Aimé Ange Wilfrid BININGA                      |
| 38        | 33607 du 23-05-25  | Sect E, bloc -, Pile -, Sup : 400,00m2                       | KINTELE (QUARTIER NGAMBIO)                     | POOL          | THOMAS N'DZILA Rose Marie                      |

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière)

Fait à Brazzaville, 09 février 2026  
Paterne Dimitri ELAPIE, Inspecteur principal des Impôts  
chef de bureau

PRESIDENTIELLE 2026

# Denis Sassou-Nguesso, candidat

Le Président de la République a levé le voile sur les interrogations de ceux qui l'invitaient à se porter candidat à l'élection présidentielle de mars 2026. C'est désormais officiel. C'est dans le village de Bambou-Mingali, situé dans le district d'Ignié, département du Djoué-Léfini, qu'il a fait cette annonce, provoquant une immense joie parmi les militants et sympathisants de la majorité présidentielle, qui se sentent prêts à se battre pour assurer, selon eux, une «victoire éclatante pour leur candidat unique dès le premier tour».

La première édition de la grande foire agricole du Congo n'a pas seulement été un événement agricole, elle a été aussi une occasion de compétition entre les partis et associations politiques soutenant la majorité présidentielle. Arborant des tee-shirts, des casquettes, et brandissant des drapeaux aux couleurs de leurs formations politiques respectives, les militants ont rivalisé d'enthousiasme. Chaque parti politique et as-

sociation a démontré sa capacité de mobilisation. Des bus et autres véhicules étaient mis à disposition pour amener les gens jusqu'au lieu de l'événement, situé à 60 kilomètres de Brazzaville. Cette date, le 5 février, marquera l'histoire politique du Congo. La République était en effervescence, avec des cris de joie et des danses. Le Président Denis Sassou-Nguesso a enfin annoncé sa candidature pour l'élection présidentielle de mars prochain. Cet



Denis Sassou-Nguesso instant avait été soigneusement orchestré. Une jeune élèveuse de volailles, Rachel Rachetée Kombila, membre du PCT, a offert quelques présents au Chef de l'État, accompagnée de quatre autres agriculteurs, et lui a posé la question de sa candidature,

dans un échange captivant. «Seriez-vous candidat ?». Le suspense était palpable dans la foule qui attendait avec impatience la réponse du Chef de l'Etat. Prenant la parole, Denis Sassou-Nguesso a déclaré sa candidature, mettant fin à toutes les rumeurs et ravivant l'espoir parmi ses nombreux partisans et militants, qui se sont alors envolés de joie, y compris les membres du Gouvernement et les parlementaires. C'était de l'euphorie. Denis Sassou-Nguesso, considéré comme le grand favori, bénéficiera d'un chemin dégagé, car il n'affrontera pas de figures imposantes: Anguios Nganguia-Engambé (Opposition), Vivien Romain Manangou (indépendant), Mavoungou-Zinga Mabio (Opposition), Dave Uphrem Mafoula (Opposition) et Joseph Kignoumbi Kia-Mboungou.

Cyr Armel YABBAT-NGO

GRANDE FOIRE AGRICOLE DU CONGO

## Promouvoir les produits agricoles congolais et régionaux

Le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a lancé le 5 février 2026 au village de Bambou Mingali dans le district d'Ignié, dans le département de Djoué-Léfini, la première édition de la grande foire agricole du Congo. Cet événement, organisé par le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, a réuni les acteurs du secteur agricole autour du thème: «Le progrès par la terre, l'unité par le travail».

Cette foire annuelle met en lumière les produits agricoles congolais, tout en favorisant les échanges, les partenariats et les innovations dans le domaine. Le préfet de Djoué-Léfini, fier d'accueillir cet événement, a souligné les avantages de son département, stratégiquement situé à la croisée de deux routes nationales. «Aujourd'hui, vous vous êtes rapprochés de la terre, des gens qui nourrissent la République», a-t-il déclaré, rappelant que le chef qui marche vers les champs comprend mieux son peuple que celui qui parle depuis son palais. Dans un discours à saveur politique, Léonidas Carel Mottom Mamoni a exprimé sa conviction que l'on ne doit jamais interrompre la croissance d'un arbre déjà fructueux, un appel implicite au Chef de l'État pour une candidature à la présidentielle de mars prochain. Il a également insisté sur l'importance pour les agriculteurs de vivre en paix. «C'est la condition sine qua non pour cultiver sans crainte, récolter sans obstacles, et garantir un marché

ouvert pour le consommateur», a-t-il souligné, tout en mettant en avant les mérites du Chef de l'État dans le secteur agricole. Léonidas Carel Mottom Mamoni a plaidé pour que son département soit considéré comme la capitale de l'agriculture et du crédit carbone, mettant en avant l'importance de cette foire d'exposition pour mobiliser et galvaniser la communauté. Il a annoncé au Président que la terre était prête, le peuple mobilisé et que la République voulait l'écouter. Le ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche a déclaré que la République célèbre sur les terres de Bambou Mingali le retour du Congo à sa vocation originelle, celle d'une terre qui libère et qui prospère. «En lançant la grande foire agricole du Congo, vous couronnez un mandat centré sur la terre, le travail et la production», a-t-il précisé, en soulignant que cet événement n'est pas une simple vitrine, mais plutôt une œuvre pérenne et une déclaration politique forte. Il a ajouté que ce parc d'exposition n'est pas une simple décoration, mais une



Pendant la visite des pavillons

infrastructure stratégique pour la souveraineté alimentaire, qui relie l'offre à la demande, permettant aux producteurs de rencontrer les acheteurs. «Aujourd'hui, nous faisons le choix de célébrer la terre, nous posons les jalons d'un modèle où le producteur agricole doit progressivement prendre toute sa place au côté de l'extraction, car si le fossile a ses limites, la terre elle, est une richesse renouvelable pour un peuple qui s'organise. Célébrer l'agriculteur au Congo, c'est reconnaître que notre véritable gisement d'avenir se trouve à la surface». Il a enfin mentionné que ces hommes et femmes ne sont pas simplement là pour exposer des fruits, mais pour témoigner de leur engagement. «Voici le fruit de notre travail acharné, pour illustrer le réveil agricole du Congo», a déclaré Paul Valentin Ngobo. Le ministre a aussi évoqué

les craintes du secteur agricole quant à l'avenir. «Ils ne souhaitent pas que l'élan construit depuis 2021 s'interrompe. L'heure est à la consolidation des Zones agricoles protégées (ZAP), des filières agricoles, des infrastructures et de la confiance entre les agriculteurs et l'État. Ils veulent des garanties pour s'assurer que leurs efforts ne seront pas vains et que le Congo continuera à produire davantage. Le monde agricole regarde l'avenir avec courage et attend votre soutien pour le sécuriser», a-t-il souligné. Avant de lancer officiellement cette première édition de la grande foire agricole du Congo, le Chef de l'État a reçu des présents de la part de cinq jeunes agriculteurs, puis a visité les différents pavillons thématiques.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## Editorial

### Tout va bien, Madame la Marquise

Rien d'insolite, rien de suspect: tout baigne. La campagne électorale n'a pas encore commencé; le président de la république est seulement en tournée à Pointe-Noire. Qu'il y ait eu inauguration de nouvelle société, lancement des travaux d'une nouvelle activité ne doit pas nous induire en erreur: la campagne électorale n'est pas encore lancée. Calicots dans les rues et publicités tous azimuts: ce n'est que l'annonce des débuts. Nous nous acheminons vers les matins calmes d'une élection présidentielle sans enjeux, réglée comme sur du papier à musique. Au soir du 15 mars, nous verrons la victoire assurée d'un homme qui n'a pas mis longtemps pour répondre aux sollicitations des foules militantes criant leur désir de voir leur «candidat naturel» briguer un énième mandat. Nous sommes ainsi faits: disciplinés et obéissants, au point que même le nommé Frédéric Bintsamou, «le fou du Pool», a fini par se retirer de la course en toute sagesse. Le 15 mars prochain, au soir de la proclamation des résultats de cette présidentielle bien sage, ceux qui récrimineront contre une organisation peu fiable, des tricheries à gogo, des listes électorales approximatives etc..., seront des esprits bien chagrins. Tout se passe dans les règles connues, et même les maigres candidats qui oseront y aller quand-même, n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes de ne pas avoir su bousculer un jeu de quilles bien empilées. «Que diable allait-il faire dans cette galère?», lui aurait crié Gêronte de Molière. Même Joseph Kignoumbi Kia-Mboungou qui vient d'annoncer sa énième candidature à l'élection présidentielle semble n'avoir que la garantie de réunir la somme des 25 millions francs de caution à déposer au Trésor public pour valider sa candidature. Voyons voir comment se déroulera la suite du scénario. Seule la paix préservée reste le bienfait de cette présidentielle dégarnie. Au vu des péripéties qui ont émaillé les 15 premiers jours du mois de janvier à Mindouli, nous sommes bien aise de nous tirer de cette affaire avec si peu. Même si l'élection n'est pas encore jouée, ce qu'elle laisse présager appelle à moins d'appréhension. Tant que tout se passe entre acteurs connus...!

Albert S. MIANZOUKOUTA

CNR

### Ntumi réaffirme son engagement dans les idéaux de paix

Le président du Conseil national des républicains (CNR) ne se présentera pas à la présidentielle de mars prochain. Cette annonce a été faite par Philippe Ané, secrétaire national chargé de l'organisation et des relations avec d'autres partis, lors d'un point de presse à Brazzaville, le 6 février 2026. Il était assisté de Jean Gustave Ntongo, directeur de cabinet de Ntumi, de Franck Euloge Mpassi, secrétaire national en charge de l'information et de la communication, et de Firmin Mayembo, président de la commission de contrôle et de vérification, ainsi que



Les membres du CNR

de Mlle Bintsh Prédestinée, secrétaire nationale chargée des questions féminines et fille du Pasteur Ntumi. Le CNR, parti d'opposition, avait précédemment annoncé l'intention de Frédéric Ntumi Bintsamou de se porter candidat à la présidentielle de mars 2026. Philippe Ané a souligné que cette volonté de candidature a été motivée par la demande du peuple pour un «changement total». Il a évoqué les nombreux problèmes auxquels le Congo est confronté: injustice sociale, chômage endémique, grèves répétées, corruption, mauvaise gestion, et insécurité, entre autres.

(Suite en page 5)

## DISSOLUTION ANTICIPEE

Suivant procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique de la Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «LUXURY AUDIO & DESIGN INTEGRATION», en date du 29 janvier 2026 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, à la même date, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société.

Conformément aux dispositions de l'article 201 alinéa 2 de l'acte uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, la dissolution d'une société dans laquelle tous les titres sont détenus par un associé entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société à cet associé, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution, devant la juridiction compétente, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de celle-ci.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 29 janvier 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-D-00076 ;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 02 février 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2021-B13-00592

Fait à Brazzaville, le 05 février 2026

L'associé-gérant

## ENTRETIEN ROUTIER

### Juste Désiré Mondélé satisfait des progrès des travaux de réhabilitation des voiries urbaines

Le ministre de l'Assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier, M. Juste Désiré Mondélé, a exprimé sa satisfaction le 4 février à Brazzaville concernant l'avancement des travaux de réhabilitation des voiries urbaines.

À Makélékélé, premier arrondissement de Brazzaville, les travaux portent sur le pavage de l'avenue Bouéta-Mbongo. Dans les quartiers de Baongo, Poto-Poto, Ouenzé et Talangaï, les travaux de réhabilitation concernent le bitumage des avenues Trois-Francis, Mbochi, Tsiémé et Intendance. Le programme inclut également la réalisation de canalisations, l'établissement d'un dispositif d'entretien, en collaboration avec les municipalités, ainsi que l'éclairage des rues principales. Il prévoit également le verdissement des espaces urbains. Pour le ministre, cette visite sur le terrain fait suite à une tournée effectuée en 2025 sur plusieurs artères principales de la capitale congolaise, engagées dans le processus de nettoyage et de réhabilitation de l'espace urbain. «Aujourd'hui, il était important d'évaluer l'état d'avancement des travaux. Ceux-ci répondent aux préoccupations des habitants de Brazzaville et Pointe-Noire face à la dégradation des routes, due à divers facteurs, notamment climatiques et d'entretien», a-t-il déclaré.

M. Juste Désiré Mondélé a rassuré les populations sur la bonne marche des chantiers en cours. Plusieurs tronçons sont déjà praticables, notamment vers Saint-Denis et la Tsiémé.

Le ministre a appelé les populations à la patience face aux désagréments temporaires liés aux travaux, tout en assurant que le Gouvernement veille à la qualité des ouvrages et au respect des délais, afin d'assurer une circulation fluide et un cadre urbain modernisé à Brazzaville et Pointe-Noire.

Les habitants rencontrés ont exprimé leur satisfaction envers



Le ministre pendant la visite des chantiers

D'autres axes, tels que l'avenue Trois-Francis et l'avenue Bouéta-Mbongo devraient être opérationnels dans les semaines à venir. Par ailleurs, il a salué l'engagement des jeunes riverains, y compris des femmes, dans la réalisation des travaux, conformément aux directives présidentielles.

cette initiative gouvernementale, tout en demandant la mise en place de bacs à ordures et un passage régulier des véhicules de ramassage, afin de prévenir l'obstruction des caniveaux, les dépôts sauvages de déchets et les risques sanitaires.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

### 422 prestataires formés et plus de 244 000 nourrissons ciblés : la CPP au cœur de la réduction durable du paludisme infantile en République du Congo



La République du Congo renforce son arsenal contre le paludisme avec l'introduction de la Chimio-Prévention du Paludisme Pérenne (CPP), une intervention stratégique à fort impact destinée aux nourrissons et jeunes enfants, les plus exposés à cette maladie encore responsable d'une forte morbidité infantile dans le pays.

Introduite en 2025 par le Ministère de la Santé et de la Population, à travers le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), en partenariat avec Catholic Relief Services (CRS), avec l'appui technique du Groupe Expertise France, cette approche innovante vient compléter et renforcer les interventions existantes, notamment la distribution en routine et en campagne des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) et le Traitement Préventif Intermittent chez la femme enceinte (TPIf).

En tant que bénéficiaire principal des subventions Paludisme et Renforcement du Système de Santé, CRS joue un rôle central dans le déploiement de cette stratégie nationale, à travers l'appui technique, logistique et le renforcement des capacités des acteurs de santé. Cette intervention s'inscrit dans le cadre du 7<sup>e</sup> cycle de financement (GC7 2024-2026) du Fonds mondial de lutte

contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida. L'enjeu est majeur : réduire durablement l'incidence du paludisme chez les enfants de moins de deux ans, une tranche d'âge particulièrement vulnérable, tout en consolidant l'intégration des services de prévention au sein du système de santé.

Dans cette dynamique, une vaste campagne de renforcement des capacités est organisée du 2 au 12 février 2026 dans les 15 départements du pays, au bénéfice de 422 prestataires de soins. Les formations ciblent principalement les chefs d'unités de consultation préscolaire et les agents de vaccination des centres de santé intégrés (CSI). L'objectif est clair : garantir une maîtrise complète de la CPP, de sa composition, de son calendrier d'administration et de son intégration au parcours de soins de l'enfant. Une fois formés, ces prestataires deviennent des acteurs clés de la sensibilisation communautaire, à travers les séances régulières d'Information, Édu-



Photo d'ensemble des participants à la formation sur la CPP dans le département de Pointe-Noire.



Photo d'ensemble des participants à la formation sur la CPP dans le département du Niari

cation et Communication (IEC), afin d'encourager les parents à présenter leurs nourrissons aux consultations préscolaires. À terme, la CPP ambitionne de protéger plus de 244 000 enfants sur l'ensemble du territoire national. Recommandée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis 2022, cette stratégie repose sur l'administration préventive de Sulfadoxine-Pyri-

méthamine (250/12,5 mg) aux enfants âgés de 3 à 24 mois. Le protocole prévoit six doses administrées de manière progressive et synchronisée avec le calendrier du Programme Élargi de Vaccination (PEV) : à 3, 4, 6, 9 et 12 mois, puis entre 15 et 24 mois. Cette approche intégrée facilite l'accès aux services de santé, renforce l'adhésion des familles et assure une protection

continue et pérenne contre le paludisme.

La réussite de cette intervention repose sur un important travail préparatoire mené conjointement par le Gouvernement congolais et CRS. Celui-ci a permis :

- L'acquisition et la sécurisation des stocks de médicaments,
- L'élaboration et la validation des documents normatifs, avec l'appui de l'OMS-Congo,
- La formation des formateurs nationaux et des prestataires opérationnels,



Photo de groupe à la clôture de la session de formation des agents du Kouilou en présence de la Directrice départementale des Soins et Services de Santé du département (au centre en foulard jaune) au côté du Directeur du PNLP au bout à droite

- La dotation des centres de santé en intrants essentiels, et le paramétrage des outils de collecte de données dans le DHIS-2 (District Health Information System 2) la plateforme numérique de gestion des données sanitaires, garantissant un suivi rigoureux des résultats. Autrefois mise en œuvre sous l'appellation de Traitement Préventif Intermittent chez le nour-

risson (TPIn), la Chimio-Prévention du Paludisme Pérenne (CPP) marque aujourd'hui une évolution stratégique majeure de la réponse nationale face au paludisme. En renforçant et en complétant durablement les interventions préventives existantes, cette approche innovante consolide les acquis et ouvre de nouvelles perspectives dans la protection des enfants les plus vulnérables. À travers le déploiement de cette intervention d'envergure nationale, CRS exprime son honneur et sa fierté d'accompagner le Gouvernement

congolais dans cette avancée déterminante, qui contribue à la transformation progressive du système de santé, à l'amélioration durable de la santé infantile et à la réduction substantielle de l'incidence du paludisme, au bénéfice des communautés sur l'ensemble du territoire national.

L'équipe de rédaction de CRS.

PARLEMENT

# «Le choix du peuple ne doit pas s'alimenter d'artifices»

Les deux chambres du Parlement ont procédé le 2 février 2026 à l'ouverture de leurs sessions ordinaires dites administratives. Isidore Mvouba a présidé les travaux à l'Assemblée nationale et Pierre Ngolo, au Sénat.

## La bêtise humaine face à la raison

M. Isidore Mvouba a insisté sur le thème du choix et de la responsabilité. Pour lui, le mois de mars 2026, avec l'élection présidentielle, représente bien plus qu'une simple date sur un calendrier électoral. «C'est un miroir de notre capacité collective à organiser cette compétition politique en toute paix. Il s'agit de choisir une personne, une direction, mais surtout une vision», a-t-il déclaré. C'est un moment d'expression souveraine du peuple, a-t-il continué, rappelant que cela ne devrait jamais être un prétexte à la division ni à la remise en question de la paix. Dans ce contexte d'effervescence, M. Isidore Mvouba a souligné la prolifération des marchands d'illusions, «distribuant des promesses et des miracles comme on sème le vent». Selon lui, le choix du peuple ne doit pas s'alimenter d'artifices. Il doit se tourner vers celui qui s'engage à marcher à ses côtés, à bâtir un Congo où la paix n'est pas qu'un mot, mais un che-

min exigeant, où l'espérance s'exprime au quotidien. Ce doit être quelqu'un qui ne fléchira pas lorsque la sécurité de son peuple est menacée. À l'approche de l'élection présidentielle, «la République entre dans une période de vérité. Notre pays se trouve à un carrefour», a remarqué le président de l'Assemblée nationale, soulignant que l'essentiel pour les Congolais reste la paix, la stabilité des institutions, la continuité de l'État, la sérénité et le bien-être du peuple.

## Pierre Ngolo sonne l'alarme et exhorte l'État à la responsabilité

Le président du Sénat a appelé le Gouvernement et la classe politique à garantir la paix civile, sur fond de résurgence des violences dans le Pool et de fragilité économique régionale. L'ouverture de la 8<sup>e</sup> session ordinaire de la 4<sup>e</sup> mandature du Sénat s'est tenue dans un climat lourd de préoccupations sécuritaires et politiques. Elle est intervenue après les affrontements



Isidore Mvouba

survenus dans le département du Pool, opposant un détachement de la Direction générale de la sécurité présidentielle aux combattants Ninjas du pasteur Ntumi. Face à cette situation, le président du Sénat, Pierre Ngolo, a lancé un appel au Gouvernement afin qu'il assume pleinement ses responsabilités pour garantir un scrutin apaisé sur l'ensemble du territoire national, soulignant les risques que de tels événements font peser sur la paix et la stabilité nationales. Condamnant ces «actes barbares», Pierre Ngolo a estimé que «tout est à refaire» pour créer les conditions d'un processus élec-



Pierre Ngolo

toral serein, à la hauteur de ce qu'il a qualifié de «jeune démocratie» congolaise. Pour éviter, selon lui, que le pays ne «bascule dans la bêtise humaine», il a exhorté l'exécutif à prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des institutions comme celle des populations, et à consolider durablement la paix et la concorde nationale. Il a en outre interpellé les acteurs politiques, les invitant à faire preuve de responsabilité, de retenue et de fair-play, et à condamner sans ambiguïté toute dérive susceptible de mettre en péril la vie des citoyens.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## PRESIDENTIELLE 2026

# Le MAR soutient la candidature de Denis Sassou-Nguesso

Lors d'une session extraordinaire le 27 juillet 2025 dans la capitale économique, le Mouvement action et renouveau (MAR), parti politique de la Majorité présidentielle aux destinées de laquelle préside Roland Bouiti-Viaudo, avait appelé Denis Sassou-Nguesso à se porter candidat à l'élection présidentielle de mars 2026. Cet appel a été entendu. Le 5 février dernier, lors de la Grande foire agricole du Congo (GFAC) au village Bambou-Mingali (département du Djoué-Léfini), le Président de la République n'a pas fait mystère de son intention de faire acte de candidature. Ce qui a suscité la satisfaction des membres du parti porté sur les fonts baptismaux par Jean-Baptiste Tati-Loutard, d'heureuse mémoire. Jeudi 5 février, les cadres et militants de cette formation politique ont organisé un meeting en salle à la direction du Port autonome de Pointe-Noire. Objectif: soutenir la candidature de Denis Sassou-Nguesso.

enfant ne peut rêver, aucune femme ne peut entreprendre». «Les femmes du MAR, mères, épouses, entrepreneurs, travailleuses et militantes vous disent aujourd'hui que nous sommes debout, organisées, mobilisées, et prêtes à prendre activement notre part à la victoire. Nous nous engageons à mobiliser dans nos familles,

mobilisation pour une victoire éclatante, dès le premier tour», a-t-elle ajouté. Au nom du président national du parti, Maurice Mavoungou a pris acte des déclarations faites au cours de ce meeting: «Il ne nous reste à présent qu'à traduire dans les faits tout ce qui a été dit ici pour que la victoire de notre candidat soit sûre et certaine. Notre souhait le plus

Cette rencontre s'est déroulée sous la férule de Maurice Mavoungou, membre du bureau politique et commissaire politique près la fédération du MAR Pointe-Noire, par ailleurs député de l'arrondissement 3 Lumumba. Par le truchement de Durel Lobo Itoua, la jeunesse de ce parti s'est dite prête à «mobiliser, convaincre, défendre la candidature de Denis Sassou-Nguesso sur le terrain, dans les réseaux, dans les esprits et dans les urnes», a dit le porte-voix des jeunes du MAR. Au nom des femmes du MAR, la sénatrice Véronique



Le présidium de la rencontre

Nitou a remercié le Président Sassou-Nguesso pour ce «oui prononcé comme candidat en mars 2026, pour la paix que vous avez donnée au Congo. Cette paix sans laquelle aucune mère ne peut dormir tranquille, aucun

dans les marchés, dans les quartiers, dans les associations et dans les villages pour porter votre message. Nous défendrons votre candidature avec la conviction du cœur, et la force de la vérité. Nous serons à l'avant-garde de la

ardent est que tous les partis de la Majorité présidentielle unissent leurs forces pour que nous obtenions un score bien supérieur aux 88% de 2021».

Véran Carrhol YANGA

## COUP D'OEIL EN BIAIS

### L'air d'une tournée de campagne

On dit toujours que ce n'est pas encore la campagne électorale, mais le voyage du Président de la République à Pointe-Noire a tout l'air d'une tournée de campagne. Cette visite du chef de l'Etat a été marquée par plusieurs inaugurations et projets structurants. Entre visites de chantiers, inaugurations et lancements des travaux, difficile de situer la frontière entre les activités régulières du Président de la République et la campagne présidentielle. La mobilisation a été exceptionnelle. Lors de ce déplacement, le chef de l'Etat a été accueilli par «une foule enthousiaste», l'amenant à prendre des bains de foule, saluant la population depuis un véhicule décapotable avec son épouse. Des ministres l'ont escorté à pied sur une longue distance le jour de son arrivée dans la capitale économique. Cette visite est intervenue après l'annonce de sa candidature à l'élection présidentielle. Le président Denis Sassou-Nguesso a annoncé le lancement de sa campagne électorale le 28 février dans la capitale économique.

### L'intolérable toléré?

Un lecteur nous écrit: «J'aime votre rubrique: elle permet de dénoncer certains fléaux et d'éveiller l'attention des autorités et des populations», écrit-il. «Aux arrêts de bus de Brazzaville, des gens prélèvent une taxe aux équipages des minibus de transport en commun. Or, ils ne sont pas des fonctionnaires municipaux. Et selon des indiscrétions, une partie de l'argent collecté est versée aux commissariats de police situé dans le périmètre des arrêts de bus. Normalement, ces pratiques sont intolérables...». On est au Congo.

### Loi à géométrie variable?

Beaucoup de Congolais se plaignent. Alors que les textes officiels en République du Congo interdiraient les associations à caractère politique, un constat amer s'impose sur le terrain: la loi semble s'appliquer à géométrie variable. D'un côté, on brandit la rigueur législative pour restreindre l'activité des mouvements citoyens et de la société civile, de l'autre, on observe une prolifération de «plateformes», de «clubs de soutien» et de «fondations» qui, sous couvert d'humanitaire ou de social, mènent une activité politique intense au profit du pouvoir en place.

(Suite de la page 3)

Selon Philippe Ané, le pays se trouve au bord du chaos, en raison de l'absence des conditions nécessaires pour garantir une élection libre et transparente, telles que l'intégration de la biométrie, l'annulation des votes anticipés par la force publique, la prise en compte du vote de la diaspora, et la recomposition de la Commission nationale électorale indépendante, qui manque d'indépendance. Il a également déploré les incidents survenus le 11 janvier dernier à Mindouli et les bombardements du village Mihété ainsi que de la résidence du Pasteur Ntumi dans le district de Vindza, le 25 janvier 2025. Philippe Ané a accusé le Gouvernement de ne pas respecter les engagements issus de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités du 23 décembre 2017, en particulier la réinsertion professionnelle de Frédéric Ntumi Bintsamou. Pour préserver la quiétude des populations, le CNR a décidé de ne pas présenter la candidature de Pasteur Ntumi à la présidentielle. Ce dernier a exprimé sa gratitude envers tous les Congolais qui lui ont accordé leur confiance et lui ont demandé de se porter candidat. «Je ne serai jamais le bouc émissaire des souffrances du peuple congolais», a-t-il déclaré, appelant à un patriotisme centré sur le Congo. Le CNR demande au Gouvernement de favoriser des conditions propices à la coexistence pacifique, en privilégiant le dialogue comme unique moyen de résoudre les différends, tout en réaffirmant son engagement dans les idéaux de paix, de justice, de démocratie et d'unité nationale.

Cyr Armel YABBAT-NGO



**REPUBLIQUE DU CONGO**  
**Unité \* Travail \* Progrès**  
**MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE**  
**PROJET D'ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE (PATN)**

**Numéro de Prêt: 9398-CG**  
**Financement: BIRD**

**APPEL A MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT**  
**N°17/MPTEN/PATN-UCP/SC/SFQC/2026**  
**SERVICES DE CONSULTANT**

**Intitulé de la Mission:** l'assistance technique a la restructuration institutionnelle et fonctionnelle de la direction générale des postes et télécommunications «DGPT»

**N° de référence: CG-PATN-098-CS-QCBS-2025**

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque mondiale pour couvrir le coût du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.

2. Les services de consultant («les Services») comprennent l'assistance technique a la restructuration institutionnelle et fonctionnelle de la direction générale des postes et télécommunications.

La Direction Générale des Postes et Télécommunications (DGPT) joue un rôle central dans la réglementation, la régulation, la planification et le développement des secteurs postaux et des télécommunications. Cependant, face à l'évolution rapide des technologies, à la libéralisation du secteur, à la convergence numérique, et aux exigences de performance publique, la structure actuelle de la DGPT présente des limites en termes d'efficacité, de coordination, de flexibilité et de capacité de réponses.

La mission se déroulera principalement à Brazzaville, République du Congo, avec des déplacements possibles dans les autres départements du pays, conformément aux termes de référence mentionnés dans le présent AMI.

Les Termes de Référence (TDR) de la mission sont disponibles à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. L'Unité de Coordination du projet d'accélération de la transformation numérique (PATN) invite dès à présent les firmes de consultants admissibles (« Consultants ») à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de sélection d'une liste restreinte sont les suivants:

- Être reconnu en matière de stratégie institutionnelle, gouvernance des TIC, régulation postale et télécoms.
- Avoir une expérience avérée d'au moins 10 ans dans l'**appui institutionnel** aux administrations publiques ou aux autorités de régulation dans le domaine des postes, télécommunications et économie numérique.
- Justifier des références de missions similaires réalisées en Afrique ou dans des contextes comparables (pays émergents, transition numérique, réforme institutionnelle).

4. La liste restreinte comprendra au moins cinq (5) et au plus huit (8) cabinets répondant aux critères d'éligibilité conformément au paragraphe 7.17 du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs de FPI.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI» de la Banque mondiale, juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, septembre 2023 et février 2025 («Règlement de Passation des Marchés»), qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

5. Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

6. Un Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.

7. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

8. Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit à l'adresse ci-dessous au plus tard le 23 février 2026.

**Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN)**

**À l'attention de:** Michel NGAKALA, Coordonnateur du PATN

**Siège:** 254, Avenue Prosper GANDZION, à côté de l'ambassade du Rwanda, centre-ville, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo

**Téléphone:** (+242) 05 079 21 21

**E-mail:** [marchespatn@gmail.com](mailto:marchespatn@gmail.com)

**Fait à Brazzaville, le 05 février 2025.**

**Le Coordonnateur**

**Michel NGAKALA**

## RD CONGO

## Un éboulement dans les mines de Rubaya cause plusieurs morts

Dans l'Est de la RD Congo, au moins 200 creuseurs artisanaux ont péri dans un grave éboulement survenu, dans les mines de Rubaya, sur le territoire de Masisi à une cinquantaine de Km à l'Ouest de la ville de Goma, mercredi 28 janvier 2026. Bahati Musanga Eraston, gouverneur du Nord-Kivu, s'est rendu sur place pour apporter son soutien aux victimes, ordonner l'évacuation des maisons dans les zones à risque et annoncer la prise en charge des blessés qui ont été évacués vers Goma.

C'est aux alentours de 15h, mercredi 28 janvier, que la pluie déclenche les premiers glissements de terrain, puis toute une colline s'effondre progressivement jusqu'au lendemain. Des creuseurs encore traumatisés racontent 24h de cauchemar: «Il y a eu la pluie, l'éboulement s'en est suivi et a emporté les gens. Certains



Les mines de Rubaya

ont été engloutis; d'autres se trouvent toujours dans les puits».

«La terre m'a recouvert quand j'étais dans le puits. J'ai des difficultés à respirer. Je suis blessé à la tête. Le gouverneur vient de dire qu'il va payer les frais. Nous disons merci car je n'avais pas l'argent pour payer l'hôpital. Il y en a d'autres qui sont encore là-bas à la recherche des disparus», raconte un creuseur.

Pendant que les recherches se poursuivent, certains blessés

sont pris en charge dans les structures sanitaires comme le Centre de santé de référence de Rubaya où Anita Izabiriza est infirmière titulaire: «Nous avons reçu plusieurs blessés venant de la mine. Ils étaient vraiment en mauvais état mais aujourd'hui ils vont mieux, sauf un qui est dans le coma». Lors de sa visite, le gouverneur a annoncé l'interdiction d'accès aux mines pour les femmes enceintes et les enfants.

Alain-Patrick MASSAMBA

## GUINEE

## Patricia Lamah, de la coiffure au gouvernement

En Guinée la coiffeuse Patricia Lamah a été nommée ministre de la Femme, de la famille et des solidarités. Elle fait partie des personnes appelées par le président Mamadi Doumbouya pour servir dans le premier gouvernement de son premier mandat constitutionnel. Crédité d'une forte popularité, sa nomination n'est pas passée inaperçue. Elle a surpris ceux qui ne la connaissent pas sur le terrain politique.



Patricia Lamah

2018, elle est arrivée en tête du classement lors de la troisième édition du concours international Koiffure Kitoko en Côte d'Ivoire. Née en 1967, Patricia Lamah est mariée et mère de

famille. Elle se revendique fièrement: «Femme entrepreneure, coiffeuse nappy et par-dessus tout épouse et maman».

Alain P. MASSAMBA

### IN MEMORIAM

Le mercredi 8 février 2017, il a plu au Seigneur notre Dieu de rappeler à Lui son serviteur et fils, le Dr André Jean-Paul MAMBOUENI, notre père. Le 8 février 2026 marque le 9ème anniversaire de cette douloureuse séparation. A l'occasion de ce triste souvenir commémorant son départ vers le ciel, la veuve et les enfants MAMBOUENI invitent tous ceux qui l'ont connu et aimé à avoir une pensée pieuse en sa mémoire. Neuf ans après, la douleur demeure vive, sans toutefois altérer le bonheur et la reconnaissance de l'avoir connu comme époux et père. Son souvenir reste à jamais gravé dans



nos cœurs. Le vide laissé demeure profonde pour la famille.

## LIBYE

## Inhumation de Saif al Islam Kadhafi

Fils de l'ancien dirigeant Mouammar Kadhafi et ancien candidat à la présidentielle libyenne, assassiné mardi 3 février 2026 à son domicile de Zintan par quatre hommes masqués, Saif al Islam Kadhafi a été inhumé vendredi 6 février à Bani Walid, à environ 170 km au Sud de Tripoli.



Des Libyens rassemblés pour les funérailles du fils de Kadhafi

Cette ville, fief de la tribu Werfalla restée fidèle au régime Kadhafi, a vu affluer une foule immense dès la veille. Des milliers de partisans ont participé aux obsèques, organisées après la prière du vendredi, sous une surveillance sécuritaire renforcée. La famille proche (frères et sœurs en exil) était absente pour des raisons de sécurité et a interdit la présence de personnalités politiques à la cérémonie. Ses soutiens ont enterré le fils du guide libyen en tant que martyr. Le parquet libyen a ouvert une enquête pour identifier les auteurs de l'assassinat, une mission considérée comme très complexe par les observateurs dans un pays toujours profondément divisé. L'acte soulève de nombreuses inter-

rogations sur les bénéficiaires politiques potentiels dans le contexte de fragmentation persistante de la Libye.

A.-P. MASSAMBA

### NECROLOGIE

La famille NSOUNDI des feus Matsiona, Makita, Maleka, Moulouna, les enfants Arsène MASSAMBA: Solange, Didace, Brigitte, Alain-Patrick, journaliste de La Semaine Africaine, Rita, Hortense, Lucie et leurs conjoints (es) ont la profonde douleur d'annoncer le décès de la veuve MASSAMBA née Céline NDOUNDOU, institutrice à la retraite des écoles Saboukoulou 1 et 2 (ex-Mouléké), et de bien d'autres, survenu le 26 janvier 2026 à Lexington de Kentucky, aux Etats-Unis d'Amérique, des suites de maladie. La veillée se tient au N°26 de la rue Bouzala à Moungali (référence ex-bar ZENITH). Le programme du rapatriement de la dépouille mortelle et des obsèques à Brazzaville sera communiqué ultérieurement.



Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE  
Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison immeuble MORIJA 1<sup>er</sup> étage, Centre ville B.P. 1431  
Tél. 05 736 6464105 539 37 46 République du Congo

### ANNONCE LEGALE

«UNITECH CONGO» SAS

Société par Actions Simplifiée

Capital social de Francs CFA: 100 000 000

Siège social : Avenue Amilcar Cabral, Résidence Le Clos de Songolo Villa 103, Centre-ville  
POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM: CG-PNR-01-2020.B16-00002

### APPROBATION DES COMPTES - AFFECTATION DU RESULTAT TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - MISE A JOUR DES STATUTS

I- Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte de la société «UNITECH CONGO» SAS, en date à Pointe-Noire du 20 juin 2025, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, le 18 août 2025, enregistré à Pointe-Noire sous folio 242/29, n°109/47; les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes:

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024;
- Affectation du résultat;
- Transfert du siège social;
- Mise à jour des statuts;
- Pouvoirs pour formalités.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 06 janvier 2026, sous le numéro CGPNR-01-2026-M-07156, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 29 janvier 2026

Pour mention et avis

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE,  
Notaire

## CLOTURE DE LA 56<sup>e</sup> SEMAINE DE PRIERE UNIVERSELLE POUR L'UNITE DES CHRETIENS

**«Il y a un seul corps et un seul Esprit, de même que votre vocation vous a appelés à une seule espérance» (Ephésiens 4,4).**

**(Suite et fin du message du Conseil œcuménique)**

Face à cette situation, notre parole, en tant que leaders chrétiens, se veut claire, responsable et courageuse. Nous affirmons avec force que la violence n'a jamais été et ne sera jamais un chemin vers la paix. L'histoire de notre pays, comme celle de nombreuses nations, nous enseigne que la violence engendre la violence, que le sang versé appelle toujours plus de sang, et que les blessures non reconnues finissent par se rouvrir. Nous affirmons que le mensonge, même lorsqu'il semble utile à court terme, détruit la confiance et sape les fondements de la vie commune. Nous affirmons que l'injustice, tolérée ou institutionnalisée, prépare des lendemains marqués par la colère et le chaos. La paix véritable ne se réduit pas à l'absence de conflit visible. Elle repose sur la justice, sur la vérité, sur le respect effectif de la dignité humaine. Elle suppose des institutions crédibles, des processus transparents, des responsables animés par le sens du service et du bien commun. Elle suppose également des citoyens conscients de leurs droits et de leurs devoirs, capables de s'exprimer sans violence et de participer activement à la

construction de la nation. C'est pourquoi nous adressons un appel respectueux mais ferme aux autorités politiques et institutionnelles de notre pays. Gouverner est une responsabilité lourde, qui engage non seulement le présent, mais aussi l'avenir des générations à venir. Le pouvoir ne trouve sa légitimité que dans le service du peuple, dans la protection des plus vulnérables, dans la promotion du bien commun. Nous exhortons celles et ceux qui ont reçu la charge de conduire la nation à œuvrer sans relâche pour la justice, la transparence et la paix, à garantir des processus électoraux crédibles, à assurer la sécurité de tous les citoyens, à refuser toute forme de manipulation, d'intimidation ou de violence. Notre appel s'adresse également à la force publique, aux acteurs de la société civile, aux médias. Nous les invitons à exercer leur mission avec professionnalisme, impartialité et sens élevé de la responsabilité, conscients que leurs actes et leurs paroles peuvent contribuer soit à l'apaisement, soit à l'escalade des tensions. Nous nous adressons aussi aux Églises elles-mêmes. En tant que responsables chrétiens,



Les leaders et leurs adjoints, ainsi que les invités posant après le culte

nous reconnaissons notre responsabilité particulière dans ce moment décisif de l'histoire nationale. Nous sommes appelés à être des sentinelles, à discerner les signes des temps, à rappeler sans relâche les exigences de l'Évangile. Nous refusons toute instrumentalisation de la foi à des fins politiques ou partisans. Nous refusons que le nom de Dieu soit utilisé pour justifier la haine, l'exclusion ou la violence. Nous affirmons que la mission de l'Église est d'annoncer l'Évangile de la paix, de promouvoir la réconciliation et de défendre la dignité de toute personne humaine. Aux fidèles chrétiens de toutes confessions, nous lançons un appel pressant. Demeurez

fermes dans la prière, car la prière est une force capable de transformer les cœurs et d'ouvrir des chemins nouveaux. Mais ne vous dérobez pas à vos responsabilités citoyennes. Refusez les discours de haine, qu'ils soient fondés sur l'appartenance ethnique, politique ou religieuse. Refusez la manipulation de la peur. Refusez la logique de l'ennemi. Soyez des artisans de paix dans vos familles, dans vos quartiers, dans vos lieux de travail. Que vos paroles soient des paroles de vérité. Que vos actes témoignent de la justice et de la solidarité. Notre espérance, frères et sœurs, ne repose pas sur des calculs humains ni sur des promesses éphémères. Elle repose

sur Dieu, fidèle à son peuple. Cette espérance n'est pas une fuite hors du réel. Elle est une force qui nous engage, qui nous pousse à agir, qui nous appelle à la vigilance et à la persévérance (cf. Romains 5,5). Elle nous rappelle que le Congo est appelé à la vie, à l'unité et à la paix, et non à la division ou à la destruction. A ce propos, le Pape Paul 6 a écrit, je cite: «*L'Eglise doit s'évangéliser, avant d'évangéliser*», fin de citation. En ce jour de clôture de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, nous prenons ensemble l'engagement solennel de poursuivre la prière pour notre pays (cf. 1 Thessaloniens 5,17, prier sans cesse afin d'élever une voix commune chaque fois que la dignité humaine est menacée, de promouvoir l'unité nationale et la fraternité, de rester proches de celles et ceux qui souffrent, et de soutenir toutes les initiatives sincères en faveur de la paix et de la justice (cf. Actes 2, 42). Que l'Esprit Saint, l'unique Esprit, renouvelle nos cœurs et nos intelligences. Qu'il éclaire nos consciences et guide nos décisions. Qu'il fortifie notre espérance et notre courage.

Que Dieu bénisse le Congo Brazzaville. Qu'il bénisse ses filles et ses fils. Qu'il bénisse ses autorités et tous ceux qui servent le bien commun.

Et qu'il fasse de nous, aujourd'hui et demain, un seul corps, animé d'un seul Esprit, marchant avec confiance et détermination vers une seule espérance (cf. Galates 5,22).

Je vous remercie!

Pour le Conseil Œcuménique des Eglises Chrétiennes du Congo

**Révérend Jean Baptiste MOUANGA**

Président de l'Eglise Evangélique Luthérienne au Congo  
Président en exercice du COECC

**Mgr Théodore**

Evêque Patriarcal de l'Eglise Orthodoxe du Congo et du Gabon  
Vice-Président du COECC

**Révérend Guy LOKO ELENGA**

Président de l'Eglise Evangélique du Congo

**Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU**

Archevêque Métropolitain et de la Province de Brazzaville  
Président de la Conférence Episcopale du Congo

**Colonel Jean Laureore CLENAT**

Chef de Territoire de l'Armée du Salut

## MESSAGE DE LA XIII<sup>e</sup> ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE L'ASSOCIATION DES CONFÉRENCES ÉPISCOPALES DE LA RÉGION DE L'AFRIQUE CENTRALE (ACERAC)

**«Les défis de l'Église-Famille de Dieu en Afrique Centrale: 30 ans après la publication de l'Exhortation Apostolique post-synodale, Ecclesia in Africa»**

**(Suite du précédent numéro)**

Trente ans après, la situation n'a malheureusement pas connu d'amélioration substantielle. Bien au contraire, elle semble plutôt s'être aggravée, avec un endettement toujours plus important, une militarisation manifeste du pouvoir, le recul des processus de démocratisation, la problématique écologique et une plus grande pression démographique, dont les corollaires sont, entre autres, le chômage massif des jeunes, l'augmentation de la violence surtout urbaine et la crise migratoire. Face à une telle situation de crise multiforme, l'engagement prophétique de l'Église est plus que d'actualité. À la lumière de l'Évangile et de l'Enseignement social de l'Église, l'engagement sociopolitique de l'Église, garde plus spécialement son sens et toute sa pertinence, dans la recherche d'une voie médiane entre rébellion et soumission.

### 3. Résolutions, Appels et Exhortations

Au terme de nos travaux, Nous, Evêques de l'ACERAC, prenons les résolutions, et formulons les exhortations et propositions suivantes:

#### - Aux Evêques

En tant que Pasteurs des Églises particulières, Nous prenons la résolution de promouvoir des initiatives visant à impulser l'engagement à une action plus efficiente, en vue d'un meilleur vécu de l'Église-Famille de Dieu dans toutes ses dimensions. Nous nous engageons à travailler à l'élaboration d'un plan d'actions pastorales coordonnées dans la résolution des questions inhérentes à la justice sociale, à

la réconciliation et la paix; bref, à la diffusion de la Doctrine Sociale de l'Église.

Avec nos principaux collaborateurs, Nous fournirons les efforts nécessaires pour offrir aux Catechistes de l'ACERAC, aussi bien une bonne formation initiale qu'une formation doctrinale de qualité, ainsi qu'un soutien moral, spirituel et matériel en vue du bon accomplissement de leur mission [Cf. EA 91].

Face à la problématique écologique, nous nous engageons à promouvoir la célébration de la Messe pour la création dans nos communautés chrétiennes.

#### - Aux Églises de la sous-région

Nous exhortons nos Églises particulières de l'ACERAC à cultiver plus de communion, de synodalité et de solidarité ecclésiale, pour une expression optimale de la caritas du Christ [Cf. EA 5], comme cela doit être le cas dans une véritable famille de Dieu. La collaboration entre nos Églises locales peut se vivre à travers le partage d'expériences pastorales et des ressources humaines.

Nous invitons nos Églises d'Afrique centrale à approfondir la dynamique de l'inculturation dans tous les domaines de la vie de l'Église et de l'évangélisation (théologie, liturgie, vie et structures de l'Église) [Cf. EA 59-62], déjà engagée dans plusieurs Diocèses. Dans ce sens, Nous encourageons l'institutionnalisation des commissions sur l'inculturation au niveau local et la célébration d'une Semaine de l'inculturation, pour une foi professée, une foi célébrée, une

foi priée et vécue selon la vision africaine de l'homme, du monde et de Dieu.

Que nos Églises particulières multiplient les groupes de vocation afin de mieux encadrer le cheminement vocationnel.

#### - Aux Prêtres et aux Personnes Consacrées

Chers Prêtres et Personnes Consacrées, Nous vous rappelons que la vocation à la sainteté demeure une exigence spirituelle et existentielle. [Cf. Pastores Dabo Vobis, n°19-24].

Nous vous invitons à toujours renouveler votre identité, en vous inspirant de la vision de l'Église-Famille de Dieu mise en avant par Ecclesia in Africa [Cf. EA 63].

Votre vie doit manifester le sens d'une Église-Famille qui transcende toute division, «en excluant tout ethnocentrisme et tout particularisme excessif, en prônant la réconciliation et une vraie communion entre les différentes ethnies [...]» [EA 63]. Pour chacun et chacune d'entre vous, il s'agit de porter une attention accrue à l'autre, de développer les vertus de solidarité, d'accueil, de dialogue, de confiance mutuelle, ainsi que d'intensifier la chaleur des relations fraternelles» [EA 63].

Par ailleurs, dans le contexte actuel de notre sous-région marqué par divers maux sociaux et de nombreux défis moraux, Nous en appelons à votre engagement, en vue de réaliser une «évangélisation en profondeur» [EA 47-48], avec l'ouverture à un élan et une solidarité missionnaires, tournés non seulement vers les

pays de l'Occident, mais aussi et avant tout, vécus au sein de nos Églises locales.

Enfin, votre action évangélisatrice devrait aussi contribuer, plus intensément, au développement humain intégral du peuple de Dieu [EA 68].

«Dans une Église Famille de Dieu, la vie consacrée a un rôle particulier, non seulement pour indiquer à tous l'appel à la sainteté, mais aussi pour témoigner de la vie fraternelle dans la communauté» [EA 94], sans oublier la prise en compte de l'interculturalité. Ce qui implique de ne pas se considérer comme des entités parallèles ou en marge, mais plutôt en étant pleinement parties prenantes, par une participation active et solidaire à la vie ordinaire des Églises locales.

#### - Aux Candidats à la vie sacerdotale et à la vie consacrée

Chers Jeunes en formation dans nos séminaires et nos maisons de formation religieuse, Nous vous invitons à vous laisser guider par l'Esprit Saint et à accueillir avec joie et enthousiasme, la formation qui vous est donnée. Nous vous exhortons à devenir des Prêtres, Religieux et Religieuses «spirituellement solides et disponibles, dévoués à la cause de l'Évangile, capables de gérer avec transparence les biens de l'Église, et de mener une vie simple en conformité avec leur milieu» [EA 95].

#### - Au Laïcat

Chers Laïcs, Soyez responsables de la mission évangélisatrice dans la sous-région et dans le monde [Cf. EA 136].

## DIOCESE DE NKAYI

### L'ordination épiscopale de Mgr François Halyday Mbouangui aura lieu le 15 février, à Madingou

La chrétienté du diocèse de Nkayi s'apprête à accueillir dans la liesse populaire Mgr Halyday Mbouangui, nommé évêque coadjuteur avec droit de succession le 1<sup>er</sup> décembre 2025 par Sa Sainteté le Pape Léon XIV.

A cette occasion, les autorités ecclésiales du diocèse de Nkayi lancent un appel aux fidèles, aux prêtres, aux personnes consacrées, aux responsables paroissiaux et diocésains des mouvements d'apostolat des départements administratifs de la Bouenza et de la Lékoumou à une mobilisation générale autour de cet événement.

La Commission d'organisation mise en place à cet effet, s'attèle et met les bouchées doubles pour la réussite de ce grand événement ecclésial. Ainsi, en collaboration avec une société de transport de la place, des bus à moindre coût sont mis à la disposition des membres des Commissions épiscopales et autres pèlerins pour se rendre à Madingou.

Prenez des initiatives et trouvez des moyens toujours nouveaux, afin de rester présents et d'agir efficacement dans les principaux lieux où s'organise et se construit la vie de nos États [Cf. Christifideles Laici, n°17]. Soyez des témoins de bonté, de vérité, de justice, de paix et d'amour de Dieu dans vos activités quotidiennes.

Demeurez toujours le ferment profond de l'émergence et de la maturation de la foi auprès de nos peuples [Cf. EA 108]. Votre engagement dans la vie publique offrira un impact réel des valeurs évangéliques dans le monde.



Mgr François Halyday Mbouangui et le nonce apostolique sortant Mgr Javier Herrera Corona

**Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS**  
Secrétaire chancelier

#### - Aux Communautés Ecclésiales Vivantes (CEV)

Nous, Evêques de l'ACERAC, exhortons les Communautés ecclésiales vivantes (CEV) et les Communautés ecclésiales de base (CEB) à devenir davantage de hauts lieux d'incarnation de l'Église-Famille de Dieu dans nos milieux de vie en Afrique centrale, à travers la prière et l'écoute de la Parole de Dieu, la pratique des sacrements, la solidarité fraternelle, le sens de la responsabilité, l'apprentissage de la vie en Église et la réflexion

**(Suite dans notre prochaine édition)**

COMMENTAIRE

En route pour la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire du don de la vie du cardinal Emile Biayenda

Dans cette édition, nous parlerons de la Commission pastorale diocésaine dirigée par l'abbé Prisque Nsimouessa, chargée de préparer ce grand événement ecclésial. Ainsi que ses sous-commissions techniques de travail et les activités y afférentes. La Commission s'attèle pour que ce jubilé ne souffle d'aucune entorse.

Samedi 7 février dernier a eu lieu dans la salle polyvalente de la Cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, le Conseil pastoral diocésain, sous les auspices de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Il s'est agi de sensibiliser, de conscientiser et de mobiliser le peuple de Dieu autour de cet événement par le biais des bureaux diocésains des mouvements d'apostolat, les Conseils pastoraux paroissiaux, les Commissions diocésaines, les services, les religieuses et le clergé. Ce jubilé sera célébré sous le thème: «*Emile cardinal Biayenda, le don suprême pour l'unité et la paix au Congo-Brazzaville*». L'abbé Prisque Nsimouessa a déroulé le programme, avec une forte concentration des activités liturgiques, spirituelles, culturelles et pastorales. Il est réparti en quatre trimestres: Le premier trimestre couvre la période de mars à juin 2026; le deuxième va de juillet à septembre 2026; le troisième couvre la période d'octobre à décembre 2026 et le quatrième va de janvier à mars 2027. Chaque période correspondant à plusieurs activités, sera marquée par des colloques scientifiques dénommés "Colloque du samedi" avec des thématiques sur la vie du cardinal Emile Biayenda: De la naissance, à sa vocation, à la vie sacerdotale et la paix au Congo Brazzaville; pèlerinage interdiocésain (c'est-à-dire par Province ecclésiastique) à Malela Bombé, son village natal, à Mbamou et à Boundji; opération planting d'arbres sur le Mont cardinal; visite sur le tombeau vide; concerts des chorales et réactualisation des mardis du cardinal afin de raviver la flamme puisqu'il y a un relâchement dans certaines paroisses dans la récitation de la prière.

Le lancement officiel de ce jubilé aura lieu le dimanche 22 mars 2026 à la Place mariale de la Cathédrale, à l'occasion du 49<sup>e</sup> anniversaire de l'assassinat du cardinal Emile Biayenda. Au cours de cette messe, des orientations seront données par Mgr l'archevêque concernant ce jubilé.

Célébrer un anniversaire, c'est faire mémoire: Pensez à l'entretien du Mont cardinal

Selon le journal La Mémoire dédié à la cause de béatification et de canonisation du cardinal Emile Biayenda paraissant chaque mois à Brazzaville, des dispositions pratiques ont



Le cardinal Emile Biayenda

été prises pour sécuriser le Mont cardinal situé à Djiri, lieu du supplice menacé par l'érosion et la spoliation. Dans sa lettre circulaire du 13 avril 2024, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou avait pris le soin de fermer momentanément le Mont cardinal Emile Biayenda pour la sécurisation de son sol afin de procéder au planting d'arbres et le protéger. Ceci, jusqu'à la célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire, le 22 mars 2027. Des panneaux indiquant l'urgence écologique, la dégradation du sol à cause de la fréquentation abusive du public ont été implantés pour interdire l'accès sur ce site pour toute activité. L'abbé Renaud Silvère Kinzonzi, responsable chargé du patrimoine dans l'archidiocèse de Brazzaville, a fait savoir qu'il s'agit d'une fermeture momentanée. «*Ce qui est interdit, c'est sa fréquentation abusive. Cependant, la chapelle du Mont cardinal reste ouverte pour toutes séances de prières et autres célébrations eucharistiques, mais pas la montagne proprement dite. La présence des panneaux d'interdiction sur ce site va désormais produire des effets de droit*», a-t-il dit. Mgr l'archevêque a indiqué que «*c'est un lieu qui est en train de se dégrader à cause de l'érosion et il est question de le protéger. Mais il n'y a pas*

meilleur moyen que de reboiser, de végétaliser le site. Ceux qui ne vont pas respecter ses prescriptions subiront la rigueur de la loi et seront exposés aux poursuites judiciaires», a-t-il souligné.

Composition des Sous-Commissions

- Sous-Commission thématique, placé sous l'égide de Mgr l'archevêque avec comme membres, les abbés: Jean Bernadin Ndoulou, Adolphe Ounounou, Joseph Boudzoumou, sœur Marie Brigitte Yengo,

frère Kombo Boutsoki, les responsables de la FRASCEB Brazzaville et ceux du groupe les Amis du cardinal

- Sous-Commission pèlerinage et végétalisation  
- Sous-Commission d'organisation placée sous la tutelle de Fortuné Boris Kondobila avec comme membres ceux de la CDAO (Commission diocésaine d'appui à l'organisation)  
- Sous-Commission communication et médias, placée sous la tutelle de Jean-Claude Nkodia, avec comme membres Pascal Biozi Kiminou (La Semaine Africaine), Grégoire Yengo Diantana (La Mémoire), Edith Karen Nkourissa, Destin Bikouta, Lilian Chanel Mouangassa (YouTube), Makaye Séraphin Hippolyte, Alain Parfait Ouenabantou (Radio Maria)  
- Sous-Commission liturgique, sous la responsabilité de l'abbé Casimir Moukoubu  
- Sous-Commission budget et finances, placée sous la responsabilité des sœurs Jeanne Arlette Bindika et Marie Brigitte Yengo  
- Sous-Commission culture et loisirs, placée sous la responsabilité de Grégoire Yengo Diantana  
- Sous-Commission intercession et soutenance avec comme responsable l'abbé Adolphe Ounounou et comme membres, ceux du bureau diocésain de la Confrérie cardinal Emile Biayenda.

Pascal BIOZI KIMINOU

CALENDRIER DE L'ANNEE LITURGIQUE A CAREME 2026

\* **Mardi 17 février:** Mardi gras  
\* **Mercredi 18 février:** Mercredi des Cendres  
\* **Dimanche 22 février:** 1<sup>er</sup> Dimanche de Carême  
\* **Dimanche 1<sup>er</sup> mars:** 2<sup>e</sup> Dimanche de Carême  
\* **Dimanche 8 mars:** 3<sup>e</sup> Dimanche de Carême  
\* **Dimanche 15 mars:** 4<sup>e</sup> Dimanche de Carême  
\* **Dimanche 22 mars:** 5<sup>e</sup> Dimanche de Carême  
\* **Dimanche 29 mars:** Dimanche des Rameaux

TRIDUUM PASCAL

\* **Jeudi 2 avril:** Jeudi Saint: Sainte cène et début du triduum  
\* **Vendredi 3 avril:** Vendredi Saint: Passion du Seigneur  
\* **Samedi 4 avril:** Vigile pascale

PAQUES

\* **Dimanche 5 avril:** Résurrection du Seigneur

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers  
1<sup>er</sup> étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718  
E-mail : etudeleolekombo@gmail.com  
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE HALOCALL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 31 Décembre 2025, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 09 Janvier 2026, sous le folio 005/1 N°0122, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Dénomination:** HALOCALL;

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;  
**Capital:** Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;

**Siège social:** Centre-ville, Rue de Nzassi en face de la Direction Départementale du Logement,  
**BP:** 4935, Pointe-Noire, République du Congo;

**Objet:** La société a pour objet, en République du Congo: Centre d'appel; Prospection téléphonique; Qualification de leads et prise de rendez-vous; Présentation et valorisation d'offres commerciales; Suivi et fidélisation de la clientèle; Assistance commerciale et relation client; Closing téléphonique selon les besoins des entreprises clientes; Gestion de compagnes d'appels pour le compte de tiers.

**Durée:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM; Gérant: Monsieur TCHICAYA VITAL Harry Victor Raoul;  
**RCCM:** CG-PNR-01-2026-B13-00008 du 14 Janvier 2026.

Pour insertion légale

- Maître Léole Marcelle KOMBO-

VI<sup>e</sup> DIMANCHE ORDINAIRE, ANNEE A

Entre une religiosité stagnante et une religiosité dynamique et engagée, laquelle faut-il choisir?

Textes: Si 15,15-20; 1 Co 2,6-10; Mt 5,17-37

Nous célébrons ce dimanche le sixième dimanche ordinaire. Dimanche dernier, Jésus nous demandait d'être le sel du monde, et non l'anesthésiant; d'être la lumière et non la fumée. Ce sixième dimanche est dominé par la thématique de la liberté. Dit autrement, l'homme a devant lui deux voies bien ouvertes: celle du bien, qui mène au salut, et celle du mal, qui mène à la damnation. Le premier à nous en parler est l'auteur du livre de Siracide.

La première lecture aborde une des thématiques de la littérature sapientielle: la spiritualité des deux voies, qui renvoie à ce qui est formulé en Dt 30,15-20: «*Vois, je te propose aujourd'hui vie et bonheur, mort et malheur...*» (Dt 30,15-18). Ben Sirac le Sage reprend la même idée: «*La vie et la mort sont proposées aux hommes, l'une ou l'autre leur est donnée selon leur choix*». (Si 15,17). La réflexion du Siracide sur la liberté humaine est une invitation à faire des choix plus précis entre le bien et le mal dans nos vies, une invitation à rechercher la vraie sagesse qui est Dieu. Comme nous le rappelle Paul en deuxième lecture.

En deuxième lecture nous entendons une réflexion articulée de Paul sur la sagesse. Ces propos de Paul sur la sagesse sont en étroite résonance avec la première lecture et l'évangile de ce jour. Paul utilise cinq fois le mot «*sagesse*», expression du «*savoir-faire*» dans la bible. Le contexte démontre que les propos de Paul concernent Jésus Christ crucifié, manifestation de la puissance de Dieu. Paul invite à faire une distinction entre les deux niveaux de sagesse. Vers quelle sagesse sommes-nous portés? Celle des hommes ou celle de Dieu?

Nous sommes invités à opter pour la sagesse divine. L'accepter ou l'accueillir nous aiderait à voir d'une autre façon les choses. Notre vie doit être modelée sur Jésus, la loi parfaite de Dieu. Faut-il adhérer à la sagesse mondaine ou à la sagesse divine? Cette question nous introduit dans l'évangile.

Le passage de l'évangile de ce dimanche constitue le corps du sermon de la montagne. Il est trop long pour être expliqué dans tous ses détails; il suffira de saisir le centre de la pensée de Jésus et la manière dont cette idée centrale est appliquée à différents domaines de la vie chrétienne.

Dans l'évangile de ce dimanche, Jésus introduit son discours par l'expression «*Ne pensez pas que...*». Ne pensez pas que je suis venu abolir la Loi ou les prophètes. Ce verset 17, contient en condensé les versets qui suivent et peut-être finalement tout l'évangile. Le verbe «*abolir*», est très fort. Du grec «*catallo*», il peut être traduit par «*détruire*», «*démolir*». Jésus n'est pas venu pour accomplir une action négative. Le terme grec «*catallo*» n'est pas habituellement appliqué pour parler d'un code juridique, d'un code de préceptes, mais pour parler d'une maison, d'un bâtiment qui est démolit, qui est démantelé. Jésus présente son action, sa venue parmi le peuple de manière positive, non pas pour démolir la Loi et les prophètes, mais pour accomplir (Mt 5,17). Qu'est-ce à dire? Cela signifie qu'il est venu donner à la loi (la Torah) son sens plénier. Ce que Jésus récuse, ce n'est pas la loi elle-même, mais les commentaires qui en affaiblissent ou dénaturent la portée. Les exemples du meurtre, de l'adultère et du parjure précisent ce que Jésus entend par l'expression «*accomplir la loi*». Il demande à ses disciples de remonter de la lettre de la loi à son esprit, de la pratique extérieure à l'intention profonde, des préceptes humains à la propre parole de Dieu.

Cette vigueur originelle de la loi, la première lecture appelle les croyants à la redécouvrir en choisissant entre le feu et l'eau, entre la vie et la mort. Nous sommes mis devant le mystère de la liberté, devant le mystère du choix. Il y a un combat qui se joue au fond de notre conscience, c'est-à-dire, choisir le bien ou le mal. L'homme est libre, mais la liberté ne lui est pas donnée pour faire n'importe quoi. Le choix de rester fidèle appartient à l'homme.

Malheureusement très souvent nous choisissons le mal parce que nous nous trompons de cible, nos choix ne sont pas illuminés par la parole de Dieu, nous nous fions à nos raisonnements plutôt qu'à ce que nous suggère l'Esprit. La liberté de choisir entre le bien et le mal doit être comprise dans la perspective de l'alliance avec Dieu, de notre relation personnelle avec lui. Il nous faut renoncer à tout ce qui est motif de scandale dans notre vie, comme nous le rappelle l'évangile: Si ton œil droit entraîne ta chute, arrache-le et jette-le loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier jeté dans la géhenne. Et si ta main droite entraîne ta chute, coupe-la et jette-la loin de toi (vv.29-30). Quels sont les principes qui président à nos choix? Que choisissons-nous dans le cours de notre vie? La loi divine ou la loi des hommes? Sommes-nous conscients que le Dieu de la vie veuille le bonheur de ses enfants et leur offre la loi comme moyen pour y parvenir? Le psalmiste nous fait la description de cette loi qui n'est pas un légalisme étroit, une loi-contrainte, mais une spiritualité très positive qui nous est présentée, un chemin d'épanouissement dans la félicité. Si nous choisissons cette loi, si nous nous laissons guider par la sagesse divine, heureux serons-nous.

Fr. Bienvenu Des Saints, O.ss.t.



## PROGRAMME DE STAGE EN PASSATION DES MARCHES PUBLICS AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET



**1. Le Gouvernement de la République du Congo**, en collaboration avec la Banque mondiale, lance le programme de stage en Passation des marchés publics «deuxième cohorte». Ce programme s'adresse aux jeunes congolais diplômés de l'enseignement supérieur.

**2. L'objectif du programme de stage en passation des marchés publics** est de sélectionner et former, par le biais de stage pratique visant à doter de connaissances théoriques et pratiques une deuxième cohorte de jeunes Spécialistes en Passation des Marchés (SPM). De façon spécifique, les jeunes diplômés recrutés recevront une formation initiale en passation des marchés publics selon les procédures nationales, ainsi que celles de la Banque mondiale, avant d'être affectés dans les différents projets du Congo financés par la Banque mondiale, pour y effectuer leur stage.

**3. Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque mondiale** invitent les candidats ayant une limite d'âge entre 18 et 32 révolue en fin décembre 2026 et intéressés, par le programme de stage à transmettre un dossier de candidature, suivant les critères ci-dessous:

- Être diplômé de l'enseignement supérieur (au moins BAC+5) à partir de l'année académique 2022-2023;
- Avoir participé à une formation ou avoir effectué un stage en passation des marchés sera un atout;
- Être disponible durant toute la durée de stage de douze (12) mois;

- Être ponctuel, assidu et avoir une éthique de travail irréprochable;
- Être apte à exécuter des instructions avec humilité dans l'esprit d'apprendre et de se développer Professionnellement;
- Avoir un esprit d'observation, d'analyse et d'initiative;
- Avoir le sens de l'organisation, une capacité d'adaptation, la maîtrise de soi et le sens de l'auto-critique;
- Être capable de travailler efficacement en équipe et sous pression;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle et une parfaite maîtrise de l'expression française;
- Respecter l'obligation de confidentialité et de protection des informations reçues et des documents produits/traités;
- Porter de l'attention aux autres dans la discrétion;
- Lire, écrire et pouvoir exprimer ses idées en anglais sera un atout;
- Savoir utiliser l'outil informatique;
- Une expérience antérieure en passation des marchés serait un plus.

**NB: Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

### 4. Dossier de candidature:

- Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants:
- Une lettre de motivation signée, ne dépassant pas 2 pages;
  - Un curriculum vitae détaillé;
  - Une copie des diplômes universitaires;
  - Une copie des attestations ainsi que tout autre

document attestant une expérience professionnelle, le cas échéant.

### 5. Processus de sélection:

Trente (30) candidat(e)s seront sélectionnés de façon compétitive et affectés dans les projets pour un stage de 12 mois. Seul(e)s les candidat(e)s remplissant les critères repris ci-dessus seront convié(e)s pour la suite de la sélection. Le processus se déroulera en deux phases qui comprend: (i) une épreuve technique écrite et (ii) un entretien oral.

### 6. Dépôt des candidatures:

Les candidats remplissant les conditions décrites ci-dessus, doivent: i) s'enregistrer au lien <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=wP6iMWsmZ0y1bieW2PWcNttYDjC-cyaxFglmfgHoy38dUQzQzTVJHmKIMNEdCQ1IL-V0ZKMjM1UkYzMC4u> puis, ii) soumettre leurs dossiers de candidature rédigés en français uniquement par voie Électronique à l'adresse [CG\\_Stagiaires\\_PM@worldbank.org](mailto:CG_Stagiaires_PM@worldbank.org) au plus tard le 06 Mars 2026 à 14H. Ledit dossier devra porter expressément la mention suivante:

**«AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF AU PROGRAMME DE STAGE EN PASSATION DES MARCHES PUBLICS – COHORTE 2».**

*Fait à Brazzaville, le 9 février 2026*



## GROUPEMENT INTERBANCAIRE MONETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (GIMAC) APPEL D'OFFRE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CONSEILS EN RESSOURCES HUMAINES Référence N°...../GIMAC/DG/2026

Le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) lance un appel d'offre pour le recrutement d'un cabinet conseil en ressources humaines.

### Retrait du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au GIMAC annexe de Bastos derrière l'Ambassade de Chine à Yaoundé, aux jours et heures ouvrables, sur présentation du reçu de paiement de la somme de deux cent cinquante mille (250 000) FCFA soit trois cent quatre-vingt et un (381) euros sur le compte bancaire ci-dessous:

**Compte BICEC: RIB 10001 06860  
51583260001 -26**

**Réponse aux questions des soumissionnaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, merci de nous contacter à l'adresse ci-dessous:

**[recrutement@gimac-afr.org](mailto:recrutement@gimac-afr.org)**

### Réception des dossiers

Les offres doivent être déposées sous plis fermés en cinq (05) exemplaires, une (01) copie originale et une (01) copie numérique sur support magnétique au siège du GIMAC sise aux Services Centraux de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, au plus tard le 25 février 2026 à 13 heures (GMT+1).

L'enveloppe doit porter la mention  
**Référence N°...../GIMAC/DG/2026**

**Naito NADJITA M'BAIREBE** **Guy Noël LONDONGO**  
*Chef de Département Administratif et Financier* *Le Directeur Général Adjoint*

UNICONGO

**Le secteur privé continue d'investir dans un environnement contraignant**

Principale organisation patronale fondée en 1959 au Congo, UniCongo (Union patronale et interprofessionnelle) est une association régie par la loi 1901. Cette organisation représente et défend les intérêts des entreprises du secteur privé. Elle contribue activement au débat économique, social et environnemental. UniCongo formule des propositions. Elle s'implique activement sur les enjeux majeurs de l'emploi, de la compétitivité et de la transformation de l'économie. UniCongo a tenu sa dernière assemblée générale annuelle à Pointe-Noire au cours du dernier trimestre de 2025 pour apprécier l'évolution de l'organisation, notamment les résultats atteints. Mme Nancy Chenard, secrétaire générale exécutive, qui s'est confiée au journal La Semaine Africaine, nous édifie.



Mme Nancy Chenard  
secrétaire générale  
exécutive de  
l'UNICONGO

**\*Peut-on savoir si ces assises se sont déroulées dans un climat constructif?**

**\*\*L'Assemblée générale annuelle d'UNICONGO, tenue à Pointe-Noire, s'est déroulée dans un climat particulièrement constructif. C'est un moment clé dans la vie de notre organisation car c'est à la fois un temps de retrouvailles, d'échanges directs entre les membres, et un exer-**

cice essentiel de redevabilité, au cours duquel le Bureau et le Secrétariat général rendent compte de l'action menée au titre de l'année écoulée. Les conclusions de cette Assemblée ont été très positives. L'année 2025 a été une excellente année pour UNICONGO, à plusieurs égards. D'abord, en termes de représentativité, nous avons enregistré une augmentation significative du nombre d'adhérents, en particulier des PME. Il est important de souligner qu'UNICONGO reflète fidèlement la structure du secteur privé formel congolais, composé majoritairement de PME, tout en comptant également parmi ses membres de grandes entreprises, qui constituent la colonne vertébrale de l'économie nationale. Ensuite, sur le plan du plaidoyer, UNICONGO a apporté une réelle valeur ajoutée sur plusieurs textes structurants pour le pays, notamment le Code du travail et

différents projets de lois et de réformes réglementaires. Notre contribution s'est inscrite dans une logique de propositions responsables, au service d'un cadre économique plus équilibré et plus propice à l'investissement. Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par un renforcement notable de l'appui juridique aux adhérents, de plus en plus nombreux à solliciter UNICONGO pour les accompagner dans leurs relations avec l'administration, leurs problématiques réglementaires ou sociales. Nous avons également intensifié notre rôle de mise en relation et de réseautage, afin de favoriser les synergies et les opportunités d'affaires entre membres. Enfin, 2025 restera aussi l'année de la REF – Rencontres des Entrepreneurs Francophones, temps fort du secteur privé congolais qui a réuni plus de 2 700 participants, avec l'honneur de la participation

de Son Excellence Monsieur le Président de la République. Cet événement a confirmé la place centrale d'UNICONGO dans le débat économique national et dans le dialogue public-privé.

**\*Comment se porte le secteur privé au Congo au regard du climat des affaires?**

**\*\*Le secteur privé congolais évolue aujourd'hui dans un climat des affaires en mutation, marqué par certaines avancées portées par les pouvoirs publics, mais qui demeure encore contraignant. Les entreprises congolaises font preuve d'une résilience remarquable ; toutefois, leur capacité à investir durablement, à créer des emplois et à se projeter dans le moyen et le long terme reste fortement entravée par plusieurs contraintes structurelles. Parmi les nombreuses difficultés rencontrées par les entreprises, je souhaiterais m'arrêter sur trois d'entre elles, particulièrement structurantes.**

**1. La multiplication des contrôles administratifs et fiscaux**

Parmi les contraintes récurrentes figurent les contrôles fiscaux, parafiscaux et administratifs, souvent trop fréquents et, dans certains cas, engagés sans base légale ou entachés d'irrégularités procédurales.

Ces pratiques pèsent lourdement sur la productivité des entreprises mais également sur leur trésorerie – car les inspecteurs trouvent toujours un motif de redressement (bien que contesté) ou demandent à être pris en charge. La mobilisation des équipes pour accueillir les contrôleurs, rassembler les pièces et répondre aux requêtes peut s'étendre sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Au-delà de l'impact financier et opérationnel, cette situation fragilise profondément la relation de confiance entre l'administration et le secteur privé, pourtant essentielle à un climat des affaires sain.

**2. L'insécurité juridique**

À ces difficultés s'ajoute une insécurité juridique persistante, liée à certaines décisions judiciaires perçues par les acteurs économiques comme inéquitable, incohérentes ou imprévisibles. Lorsque les décisions de justice manquent de constance, de transparence ou de lisibilité, elles fragilisent la confiance des investisseurs, nationaux comme étrangers, et créent un sentiment de vulnérabilité pour les entreprises. Le renforcement de l'État de droit, de l'indépendance de la justice, de la qualité des décisions rendues et de leur exécution constitue, à cet égard, un enjeu central pour l'amélioration durable du climat des affaires.

**3. Les difficultés de recrutement et d'adéquation des compétences**

Enfin, les entreprises sont confrontées à une réelle difficulté à recruter des profils qualifiés et opérationnels. Ce défi tient à plusieurs facteurs : l'inadéquation entre les formations disponibles et les besoins réels du marché du travail, le déficit de compétences techniques et managériales dans certains secteurs clés, ainsi que le manque de dispositifs structurés d'alternance, de formation continue et de reconversion professionnelle. Des dispositifs tels que les CEFA (Centres d'Éducation, de Formation et d'Apprentissage) ont été mis en place pour répondre à ces enjeux. Toutefois, en raison d'un manque de finan-

cements suffisants et pérennes, ces structures peinent encore à jouer pleinement leur rôle et à former, à l'échelle requise, des compétences réellement adaptées aux besoins du secteur privé. Face à ces constats, l'amélioration du climat des affaires apparaît comme un préalable indispensable à une croissance économique forte et durable. Elle passe nécessairement par des réformes structurelles profondes. À cet égard, la digitalisation des procédures administratives, fiscales et douanières constitue un levier majeur : elle permet de standardiser les processus, de réduire les marges d'arbitraire, de renforcer la traçabilité des décisions et d'améliorer significativement la transparence. Enfin, il est indispensable de renforcer l'association effective du secteur privé aux instances de décision et de concertation économique. Les entreprises sont en première ligne de l'application des textes ; leur implication en amont est un gage de réalisme, de cohérence et d'efficacité des politiques publiques. Il ne s'agit nullement de cogestion, mais bien de co-construction responsable, dans un esprit de dialogue, de prévisibilité et de respect des engagements.

**\*Quel regard portez-vous sur l'avenir du secteur privé au Congo?**

**\*\*Je porte un regard résolument confiant, mais lucide, sur l'avenir du secteur privé congolais. Les entreprises continuent d'investir, d'opérer et de créer de la valeur dans un environnement pourtant contraignant, ce qui témoigne d'une résilience réelle. Cette confiance repose toutefois sur un constat partagé par les acteurs économiques : le développement durable ne peut résulter d'une succession de projets ponctuels, mais d'une constance dans quelques orientations structurantes, claires et prévisibles dans le temps.**

Le Congo dispose d'atouts indéniables – ressources naturelles, position géographique, potentiel humain – mais leur transformation en richesse durable reste conditionnée à des choix économiques assumés et à un cadre stable. Aujourd'hui, les entreprises font face à une visibilité encore insuffisante, notamment en matière de fiscalité, d'accès à l'énergie, d'infrastructures et de règles du jeu économique. Ces éléments pèsent directement sur leur capacité à investir, à planifier et à se projeter.

Dans cette perspective, UNICONGO identifie trois piliers productifs majeurs, appuyés par des leviers transversaux, ainsi qu'un axe structurant de diversification économique.

Le premier pilier concerne la capacité du pays à produire localement et à créer davantage de valeur sur son territoire. Les entreprises constatent que l'économie demeure largement dépendante de l'exportation brute des ressources, avec un faible ancrage local des chaînes de valeur. Le défi est désormais clair : transformer sur place, structurer des filières et favoriser l'émergence d'écosystèmes industriels autour de l'agriculture, du bois, des minerais et des hydrocarbures. Cela suppose un accès sécurisé au foncier, des infrastructures fonctionnelles, une énergie fiable et des conditions d'investissement lisibles. Sans ces prérequis, les initiatives privées restent limitées ou différées. Le deuxième pilier est celui de la compétitivité, en particulier à travers l'énergie et les infrastruc-

tures. Les entreprises subissent encore des coûts élevés, des ruptures d'approvisionnement et des contraintes logistiques qui réduisent leur productivité. Une économie ne peut se développer durablement sans une énergie disponible, accessible et économiquement soutenable. Il est donc indispensable de définir une trajectoire énergétique claire, d'ouvrir davantage le secteur à l'investissement privé et de structurer des partenariats public-privé crédibles. La compétitivité repose également sur la capacité à faire circuler efficacement les biens, les personnes et l'information, condition essentielle pour attirer les investisseurs et soutenir les entreprises locales.

Le troisième pilier concerne l'adéquation entre les compétences et les besoins réels de l'économie. Les entreprises font régulièrement le constat d'un décalage entre les profils formés et les compétences recherchées. L'enjeu n'est pas seulement de former davantage, mais de former mieux, en lien étroit avec les réalités du marché du travail. Le secteur privé doit être pleinement associé à la définition des contenus et des parcours de formation, afin de disposer d'une main-d'œuvre immédiatement opérationnelle et capable d'évoluer. L'employabilité constitue aujourd'hui un facteur clé de compétitivité économique, mais aussi de stabilité sociale.

Parallèlement, la diversification de l'économie doit être pensée comme un levier stratégique complémentaire, et non comme une dispersion des efforts. Outre le tourisme, qui représente une opportunité réelle s'il est développé de manière ciblée – tourisme d'affaires, écotourisme, tourisme culturel –, d'autres secteurs présentent un fort potentiel. Il s'agit notamment de l'agro-industrie, de la transformation du bois, de l'économie numérique, des services logistiques, des industries culturelles et créatives, ainsi que des services à forte valeur ajoutée. Ces secteurs peuvent générer des emplois, structurer des PME locales et renforcer la résilience de l'économie face aux chocs externes.

Dans cette dynamique, le secteur privé ne doit plus être considéré comme un acteur périphérique, mais comme un partenaire central de la transformation économique. UNICONGO continuera à défendre une vision fondée sur la cohérence des politiques publiques, la stabilité du cadre économique et la responsabilité partagée entre l'État et les acteurs économiques. La prospérité n'est jamais le fruit du hasard : elle résulte d'un effort collectif, structuré, prévisible et inscrit dans la durée.

A noter que UniCongo a des valeurs et principes contenus dans sa charte éthique signée par ses membres. Cela reflète son engagement envers, entre autres, la libre concurrence, la lutte contre la corruption et les pratiques frauduleuses et le respect des Conventions. L'union patronale interprofessionnelle du Congo n'est pas une organisation dominée par les seules grandes entreprises. Les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) constituent aujourd'hui le plus grand nombre de ses membres. Selon les statistiques, UniCongo compte environ 440 entreprises adhérentes, dont 55 % sont des TPE et des PME, soit 247 structures.

Propos recueillis par  
Philippe BANZ

**Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE  
Notaire à Pointe-Noire**

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO  
vers le Rond point Mess Mixte de Garnison  
Immeuble MORIJA 1<sup>er</sup> étage, Centre ville  
B.P. 1431; Tél. 05 736 64 64/05 53937 46  
République du Congo

**ANNONCE LEGALE**

**«CONGO TRAVAUX MARITIMES»  
En abrégé «C.T.M-SARL»**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital social de Francs CFA: Cent Vingt-huit Millions (128 000 000)  
Siège social: Avenue du Bord de la Mer  
Enceinte du Port Autonome de Pointe-Noire (PAPN), boîte postale 1226  
POINTE-NOIRE  
REPUBLIQUE DU CONGO  
RCCM: CG-PNR-01-2009-B12-00178

**DEMISSION DU COGERANT - APPROBATION  
DES CESSIONS DES PARTS SOCIALES - MODIFICATION  
DES ARTICLES 6 & 7 DES STATUTS**

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «CONGO TRAVAUX MARITIMES» en agrégé «C.T.M-SARL», en date à Pointe-Noire du **28 novembre 2025**, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, le **12 décembre 2025**, enregistré à Pointe-Noire sous **folio 238/58, n°10847**; les résolutions suivantes ont été prises:

- 1- Démission du cogérant;
  - 2- Approbation des cessions des parts sociales;
  - 3- Modifications des articles 6 & 7 des statuts.
- Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par le dépôt dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 06 janvier 2026, sous le numéro **CG-PNR-01-2026-M-07156**, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 30 janvier 2026

Pour mention et avis

**Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE**

RECONNAISSANCE

# Roger A. Makany, lauréat du Prix d'Excellence Leader du Congo

L'association 242, en partenariat avec la Dynamique des journalistes du Congo, a décerné, vendredi 30 janvier 2026, le Prix d'Excellence Leader du Congo au promoteur et directeur général de l'Ecole supérieure de gestion et d'administration des entreprises (ESGAE), le Pr Roger Armand Makany. Ce titre de reconnaissance lui a été remis à Brazzaville, au cours d'une modeste cérémonie, dans la salle des Actes de cette école.

Cette récompense témoigne de l'engagement du lauréat pour son leadership dans le management de l'établissement et de son staff à garantir, entre autres, la qualité de l'éducation ainsi que sa capacité à moderniser ses infrastructures pour un accueil optimal.

«Ce prix d'excellence, institué pour récompenser et mettre en lumière les personnalités qui ont marqué leur secteur d'activité par leur engagement, leur expertise et leur contribution exceptionnelle, trouve toute sa pertinence en la personne du Pr. Makany.

En effet, loin des hommages posthumes, nous voulons ici rendre un vibrant hommage de son vivant au Professeur pour ses efforts remarquables et constants au service de l'éducation, la formation de l'élite congolaise et la promotion de la culture entrepreneuriale au Congo et au-delà des frontières.

Son parcours éloquent, ses qualités pédagogiques indiscutables et son dévouement sans faille à la cause de l'enseignement supérieur sont autant d'éléments qui justifient amplement cette distinction», a dit Denast Dieulle-veux Likalikana Mboussa, au nom de l'Association Jeunesse 242 et

de la Dynamique des journalistes du Congo. Il a en outre souligné que c'est également un clin d'œil appuyé à son engagement prolifique dans l'écriture, avec des ouvrages qui, sans nul doute, inspireront et impacteront positivement les générations futures. Ses publications, reflet de sa pensée innovante et de son expertise pointue, constituent un apport précieux pour le développement intellectuel et professionnel de notre pays.

Dans sa réponse au discours de l'Association Jeunesse 242, Roger Armand Makany, avec une profonde émotion, mais aussi avec beaucoup d'humilité, a déclaré: «Je tiens, avant toute chose, à exprimer mes remerciements sincères à l'Association Jeunesse 242 et à la Dynamique des journalistes du Congo pour cette distinction qui m'honore et qui honore, au-delà de ma personne, toute la communauté de l'ESGAE.

Recevoir ce prix, ce n'est pas être consacré comme un homme accompli, mais être interpellé comme un homme engagé. C'est un appel à faire davantage, à faire mieux, et surtout à rester fidèle aux valeurs qui fondent notre action : le travail, la rigueur, le sens



Le Pr Makany posant avec deux membres de la Dynamique des journalistes, après réception du prix

du devoir et le service de la communauté.

Si j'ai une conviction profonde, c'est que le leadership ne se proclame pas, il se vit. Il se construit sur le terrain, dans la constance, dans l'écoute, dans la capacité à servir avant de diriger. Le leadership véritable est celui qui transforme, qui élève et qui laisse des traces utiles dans la société.

Cette distinction me rappelle que l'excellence n'est jamais individuelle. Elle est toujours le fruit d'un effort collectif. Je partage donc ce prix avec : les enseignants, dont l'engagement quotidien façonne les esprits; les agents administratifs, piliers silencieux mais indispensables de notre institution et, surtout, les étudiants, qui sont la raison d'être de notre mission éducative» Il a en outre exhorté les étudiants

présents à cette cérémonie à oser l'excellence, à refuser la facilité et la médiocrité. Car, le Congo de demain a besoin de femmes et d'hommes formés, conscients et responsables, capables d'agir, ici et maintenant, avec courage et lucidité.

Pour conclure, il a renouvelé sa gratitude à tous ceux qui ont cru, qui croient encore, et qui continueront de croire que l'Enseignement supérieur peut être un levier puissant de transformation sociale et citoyenne.

Cette distinction renforce la réputation de l'établissement comme modèle du secteur de l'Enseignement supérieur privé en République du Congo.

Viclaire MALIONGA

## FAIRE-PART DE DÉCÈS

C'est avec une immense tristesse que nous vous faisons part du décès de

**MONSIEUR CAMILLE BIKOUTA**

époux, père, grand-père et ami dévoué,

survenu le 28 janvier 2026 à Brazzaville, dans sa 77<sup>ème</sup> année.

Son départ laisse un grand vide dans nos cœurs, mais son souvenir restera vivant à travers l'amour, les valeurs et les moments partagés.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 11 février 2026, à 12 heures en l'église Saint Michel de la Base, suivie de l'inhumation au cimetière Les Élus du Ciel

La famille remercie chaleureusement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs paroles ou leurs gestes, les soutiennent dans cette épreuve.



## ERRATUM

Il s'est glissé une erreur dans notre publication n° 4316 du vendredi 9 janvier 2026, à propos de l'article intitulé: «Roger A. Makany signe "Le management des détails" aux éditions Hemar», à la page 6. Il faut plutôt lire: «Roger A. Makany signe "Le management par les détails" aux éditions Hemar».

La rédaction présente à l'auteur toutes ses excuses pour ce désagrément.

## ANNONCE LEGALE

Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise, 377 avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweet, 1<sup>er</sup> étage, en face de l'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, Téléphone: (242) 06 632 40 06/E-mail: andrenaveck9@gmail.com.

A, suivant acte authentique reçu le vingt-cinq novembre deux mil vingt-cinq, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination : **BULK CONGO SERVICES Sarlu**

Objet: Gestion des stocks.

Capital: **UN MILLION FRANCS CFA (1.000.000).**

Siège: Pointe-Noire, Mayinga, Arrêt Boulangerie, 061456610, REPUBLIQUE DU CONGO.

Gérance: La société est administrée par Monsieur **Ruben Geoffrey Mc Francky PAMBOU**, demeurant à Pointe-Noire, quartier Ngoyo. De nationalité congolaise.

**R.C.C.M CG-PNR- 01-2025-B12-00212.**

Pour avis,  
Le Notaire.

## ANNONCE LEGALE

Maître André POBA, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise, 377 avenue Jacques OPANGAULT, Hôtel Suite-Sweet, 1<sup>er</sup> étage, en face de l'immeuble Jean Pierre THYSTERE TCHICAYA, Téléphone: (242) 06 632 40 06/E-mail :andrenaveck9@gmail.com.

A, suivant acte authentique reçu le vingt-cinq août deux mil vingt-cinq, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Dénomination: **ID7 Société Civile Immobilière**

Objet: La Promotion Immobilière (Gestion des biens meubles et immeubles acquis, La Location Immobilière (L'exploitation par bail des Immeubles vides ou meublés), La Gestion de ces immeubles et toutes opérations financières constitués par des valeurs mobilières ou immobilières de caractère purement civile et se rattachant à l'objet social.

Capital: **DEUX MILLIONS FRANCS CFA (2.000.000).**

Siège: Pointe-Noire, Mpita, n°29 Rue Siala, vers PLASCO, 061641199, REPUBLIQUE DU CONGO.

Gérance: La société est administrée par Madame **Dénise De Jemima IBOUANGA-DOGONENDJI**, demeurant à Pointe-Noire, quartier Mpita. De nationalité congolaise.

**R.C.C.M CG-PNR- 01-2025-B42-00024.**

Pour avis,  
Le Notaire.

## ENSEIGNEMENT GENERAL

### Le programme TRESOR sur le point d'être validé

Les délégués des ministères bénéficiaires et des parties prenantes au programme de transformation du secteur de l'éducation pour des meilleurs résultats (TRESOR) se sont réunis, du 2 au 7 février 2026 à Brazzaville, pour un atelier de finalisation et de validation des manuels d'exécution de ce programme et d'appropriation de ses outils de gestion.

Il a été question pour la trentaine de participants, de finaliser et de faire valider par les ministères bénéficiaires et les parties prenantes les documents de gestion du programme, afin qu'ils comprennent ses enjeux et les outils mis en place pour son exécution. Ouvrant l'atelier en présence de son homologue de l'Economie numérique Léon Juste Ibombo, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, a indiqué qu'il revêtait un caractère stratégique pour l'exécution du volet programme pour les résultats (PPR). Le manuel d'exécution fournit un cadre formel d'exécution des opérations techniques, administratives, comptables, financières, y compris la passation des marchés. Il définit les objectifs, clarifie les rôles et standardise les processus, optimise les ressources, facilite le suivi et le contrôle. Il



Les ministres Ibombo et Mouthou (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>) à partir de la gauche après l'ouverture de l'atelier

sert de guide pour les équipes en assurant la cohérence, l'efficacité et la continuité des opérations. «En conséquence, il permet de réduire les risques fonctionnels de façon globale. C'est la référence pour la formation et les audits de projets», a précisé le ministre Jean-Luc Mouthou. Saluant l'implication des parties prenantes pour la tenue de l'atelier, il les a remerciés. «Afin de réussir cet atelier, le Gouvernement a tenu à ce que tous les ministères bénéficiaires, les ministères d'accompagnement et les organes de contrôle soient représentés. Il s'agit de s'appuyer sur les textes existants pour améliorer les documents mis à votre disposition. Je sais compter sur votre sens de responsabilité pour que cet objectif soit atteint à l'issue des six jours consacrés

aux travaux», a-t-il déclaré. Pour le coordonnateur du programme TRESOR, Arsène Harold Bouckita, le projet de manuel soumis à l'examen des participants fera l'objet d'une revue technique par la Banque mondiale, avant sa mise en application. Le programme TRESOR, cofinancé par la Banque mondiale et le Gouvernement, avait été lancé le 16 décembre 2025 par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso. Il vise à améliorer l'accès équitable à une éducation de qualité renforcer les apprentissages fondamentaux et moderniser la gouvernance du secteur éducatif.

E.M.-O.

### Le numérique éducatif, levier de transformation du système scolaire

Un atelier d'alignement stratégique consacré au numérique éducatif en République du Congo s'est tenu mercredi 28 janvier 2026 à Brazzaville. Présidée par Jean-Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, cette rencontre s'inscrivait dans la dynamique de modernisation du système éducatif national, en cohérence avec les orientations gouvernementales en matière de transformation numérique.



Pendant les travaux en atelier

comme un levier stratégique de transformation durable de l'école congolaise, en phase avec l'Objectif de développement durable (ODD) n°4 relatif à une éducation inclusive et de qualité pour tous. Pour sa part, Léon Juste Ibombo, ministre des Postes a inscrit le Cartable numérique dans la vision de développement portée par le Président de la République et le Plan national de développement (PND) 2022-2026. Il a rappelé que les investissements consentis dans les infrastructures numériques, notamment la fibre optique et la connectivité des établissements d'enseignement, constituent une base essentielle, mais insuffisante sans un investissement parallèle dans le capital humain. A cet égard, le Cartable numérique a été présenté comme un choix de civilisation, visant à placer l'élève au cœur de la transformation éducative et à promouvoir l'égalité d'accès au savoir sur l'ensemble du territoire national. La Banque mondiale, par la voix de Heri Andrianasy, a réaffirmé

son engagement à accompagner le Gouvernement dans cette réforme ambitieuse. Elle a mis en exergue le potentiel du numérique pour améliorer la qualité des apprentissages, soutenir les enseignants, renforcer la formation continue et réduire les disparités entre zones urbaines et rurales. Toutefois, elle a insisté sur la nécessité d'une approche stratégique, centrée sur les apprentissages et la durabilité des solutions, rappelant que la technologie ne produit d'effets positifs que lorsqu'elle est mise au service d'objectifs pédagogiques clairement définis. Au terme de cet atelier, les participants ont été appelés à formuler des recommandations opérationnelles afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et efficace du Cartable numérique. A travers cette initiative, la République réaffirme sa volonté de faire du numérique éducatif un pilier du développement du capital humain et un moteur de l'émergence nationale.

Gaule D'AMBERT

## UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

### Levée de la grève: les incertitudes demeurent

Après près de trois mois de paralysie, le collège intersyndical de l'Université Marien Ngouabi a officiellement annoncé, le 7 février 2026, la levée de la grève et la reprise effective des activités académiques et administratives à compter du lundi 9 février à 7 heures précises. Cette décision marque une étape importante dans la décrispation du climat social au sein de la principale institution d'enseignement supérieur du pays.



Les principaux dirigeants de l'intersyndicale, pendant la lecture de leur déclaration

Réuni au siège du SYNE-SUP, dans le complexe universitaire Bayardelle, le collège intersyndical a fait le point sur l'état des négociations engagées avec le Gouvernement et les autorités universitaires depuis la déclaration de grève le 15 novembre 2025. Les responsables syndicaux ont salué «la volonté affichée par les pouvoirs publics de restaurer un climat social apaisé, ainsi que la tenue de plusieurs rencontres de haut niveau, notamment avec la ministre de l'Enseignement supérieur, reçue à différentes reprises par la coordination syndicale». Selon les syndicats, la levée de la grève ne signifie pas la résolution intégrale des revendications. Plusieurs pro-

blèmes sociaux et professionnels demeurent, en particulier ceux liés au paiement régulier des salaires, des heures dues et à l'amélioration globale des conditions de travail. Toutefois, des avancées jugées «significatives» ont été enregistrées, parmi lesquelles le paiement d'un mois de salaire et des engagements fermes du Gouvernement à poursuivre le règlement progressif des arriérés et autres revendications sociales. Au-delà des considérations matérielles, les syndicats ont mis en avant un argument central: la responsabilité académique et sociale des travailleurs de l'université. Pour le collège intersyndical, la prolongation de la grève faisait peser un risque sérieux sur l'avenir des étudiants, dont la formation risquait d'être durablement compromise. La proximité des échéances académiques,

notamment celles liées aux évaluations et aux dossiers de promotion scientifique, a également pesé dans la décision de reprise. La levée de la grève s'inscrit ainsi dans une logique de patriotisme et de responsabilité partagée, où l'Etat, l'administration universitaire et les partenaires sociaux sont appelés à poursuivre le dialogue. Les syndicats ont d'ailleurs réaffirmé leur vigilance et leur détermination à suivre de près la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement. Avec la reprise des cours et des activités administratives, l'Université Marien Ngouabi s'engage désormais sur la voie d'un retour progressif à la normale, dans l'attente de solutions durables aux problèmes structurels qui continuent de fragiliser son fonctionnement.

G. D.

#### MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA  
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),  
Centre-ville, Brazzaville.  
Tél: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244  
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com  
République du Congo

#### «ENTREPRISE DES TRAVAUX D'AFRIQUE CONSTRUCTION» EN SIGLE E.T.A-C SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au Capital de 5.000.000 FRANCS CFA  
Siège Social : 99 bis, rue Lénine, Moungali, Brazzaville,  
RCCM : CG-BZV-01-2025-B12-00202  
REPUBLIQUE DU CONGO.

#### CESSION DES PARTS SOCIALES, AMENDEMENT DES STATUTS ET POUVOIRS.

Aux termes d'un procès-verbal des décisions collectives extraordinaires de la société dénommée

«ENTREPRISE DES TRAVAUX D'AFRIQUE CONSTRUCTION» en sigle E.T.A-C, en date à Brazzaville du vingt et un janvier deux mil vingt-six, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 28 janvier 2026, sous Folio 018/23, n°0471, deux résolutions ont été adoptées à savoir:

- 1- La cession de la totalité des parts sociales détenues par la société ENTREPRISE DES TRAVAUX D'AFRIQUE en sigle ETA à Madame GATHSE NGALA Phonsline Bijou;
- 2- L'amendement des statuts et les pouvoirs donnés à Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT pour l'accomplissement des formalités légales.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 29 janvier 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-D-00070;

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 29 janvier 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-M-15276.

Fait à Brazzaville, le 30 janvier 2026

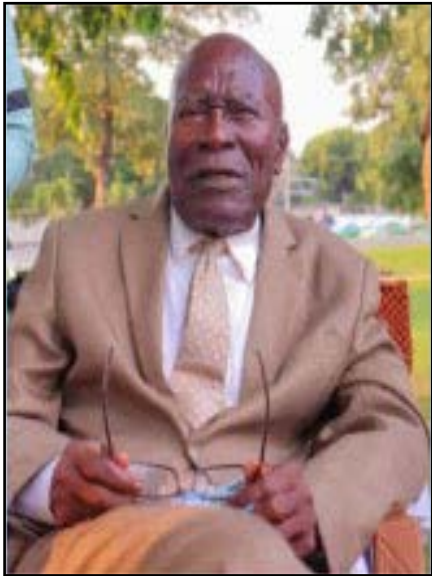
Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire

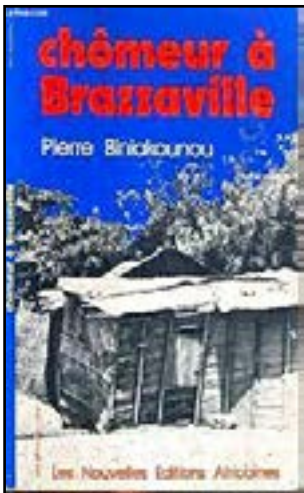
## NECROLOGIE

## Pierre Biniakounou, auteur de "Chômeur à Brazzaville", s'est éteint

Ecrivain méconnu, Pierre Biniakounou, qui a défrayé la chronique dans les années 1970 avec son roman "Chômeur à Brazzaville", publié en 1977, est décédé le 30 janvier 2026 à Brazzaville, à l'âge de 82 ans, des suites d'une courte maladie. Son livre au titre évocateur fut aussitôt banni par le comité de censure. Harcelé, menacé plusieurs fois d'arrestation et craignant pour sa vie, il se mura alors dans un silence total. Lui et son œuvre disparurent complètement du paysage littéraire congolais.



Pierre Biniakounou



La couverture du livre

Auteur mythique, Pierre Biniakounou a failli perdre sa vie pour ce petit livre de 78 pages. Dans ce roman, il raconte l'histoire de *«de Guillaume Mapouata qui était comme son beau-frère, un des réfugiés de Kinshasa. Il avait été renvoyé du boulot qu'il avait trouvé en revenant de Kinshasa. Il perd son boulot, il perd sa maison, c'était vraiment très difficile pour lui. Alors il venait tout le temps m'embêter, "j'ai faim, nous avons faim..." C'était très difficile pour moi. Parfois c'était sa femme qui venait demander de l'aide ou bien ses neveux. Je notais tout cela. C'est cela qui m'a poussé à écrire "Chômeur à Brazzaville"»*, évoque l'auteur, lors d'une interview qu'il a accordée à l'écrivain Emmanuel Boundzeki Dongala et publiée dans La Semaine Africaine. A

ministre Théophile Obenga qui a vraiment défendu le livre. Il leur disait tout le temps qu'il ne voyait rien de mauvais dans ce livre. J'ai écrit spontanément cette histoire de mon beau-frère», relate l'auteur.

Notons que Pierre Biniakounou disposait d'un manuscrit d'une centaine de pages, en deux tomes, qui s'intitule "Pandémonium" qui sera certainement publié à titre posthume. Et plusieurs lecteurs émettent le souhait de voir rééditer "Chômeur à Brazzaville". L'auteur reste reconnu comme un des pionniers de la littérature congolaise, malgré sa longue traversée du désert.

**Alain-Patrick MASSAMBA**  
(Inspirée de l'interview réalisée par Emmanuel Boundzeki Dongala, dans l'une des éditions de La Semaine Africaine, de mars 2024).

**Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner**

## NOUVELLE: "LES MALADES EN VADROUILLE"

## «J'incite le lecteur à s'interroger sur sa propre responsabilité», dicit James Gassongo

Après quatre années d'hibernation, l'écrivain James Gassongo a mis sur le marché du livre en 2025, une nouvelle "Les malades en vadrouille", dans Le Lys Bleu éditions, à Paris, en France. Dans l'entretien à bâton rompu que nous avons eu avec lui, il nous décrit les différentes facettes de son œuvre littéraire qui ne manquera pas, à coup sûr, d'interpeller les lecteurs.



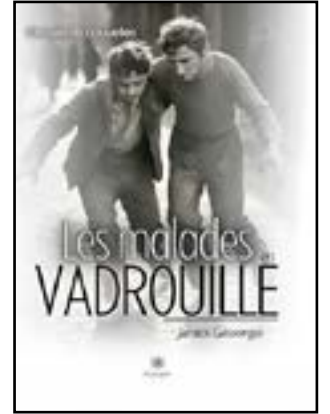
James Gassongo

**\*M. James Gassongo, l'ensemble du milieu littéraire est en pleine effervescence et accueille votre retour avec un enthousiasme sincère. Ce silence a été particulièrement prolongé; quatre années, n'est-ce pas une éternité dans le domaine de l'édition?**

**\*\*La ferveur que vous évoquez me touche profondément. J'ose espérer qu'il ne s'agit pas tant d'une éternité que d'une parenthèse nécessaire à la maturation et à l'émergence d'un nouveau récit. Après la publication de mon dernier ouvrage, j'ai ressenti le besoin impérieux de me retirer du tumulte médiatique. Cette période d'introspection fut une ascèse indispensable pour affiner ma plume.**

**\*Au-delà de cette durée, vous nous avez surpris en choisissant de publier un recueil de nouvelles. Vos lecteurs fidèles attendaient sans doute l'apparition d'un nouveau roman-fleuve, digne successeur de votre précédent succès "Tuez-le-nous ! Le couloir de la mort !". Quelles ont été les motivations derrière ce changement de genre?**

**\*\*Je comprends cette légitime expectative. Le roman, c'est vrai, est le bastion où mon imaginaire s'est le plus souvent déployé. Toutefois, j'ai senti que l'essence des récits qui m'assaillaient durant cette période de retrait nécessitait une forme plus concise, plus incisive. La nouvelle est un exercice de précision redoutable. Elle m'a permis d'ausculter l'âme humaine sous des angles plus fragmentés, d'aborder des thématiques variées sans m'astreindre à la vaste charpente d'un roman. Dans ce recueil intitulé: «Les Malades en vadrouille», sans transgresser fondamentalement les canons du genre, je me suis permis d'enfanter des nouvelles particulièrement denses et profondément riches dans leur texture linguistique et narrative. Ces textes dérogent à l'austérité habituelle de la forme. Je les assimilerai volontiers à**



L'ouvrage en couverture

huit petits romans, où chaque nouvelle est une vasque qui réfléchit la complexité du monde avec une amplitude presque romanesque. C'est un compromis entre l'urgence de la nouvelle et la plénitude du roman. C'est l'acmé de l'instant, mais un instant qui s'étire.

**\*\*\*"Les Malades en Vadrouille" Ce titre, à la fois énigmatique et évocateur, a retenu notre attention parmi huit propositions. Quel ressort sémantique vous a conduit à élever celui-ci au rang de titre emblématique de ce recueil? Par ailleurs, pourriez-vous préciser qui sont ces «malades» et quelle est la nature exacte de leur «vadrouille»?**

**\*\*Ce titre, ne relève pas d'une simple plaisanterie; il constitue l'interprétation la plus pertinente du malaise profond qui traverse l'ensemble des huit nouvelles. Les «malades» ne désignent pas nécessairement des personnes atteintes d'une pathologie strictement organique. Il s'agit avant tout d'une métaphore visant à qualifier ceux qui souffrent d'une dégénérescence de l'âme et de l'esprit. Ils sont les victimes d'un chaos social et moral; ceux qui chancellent sous le poids de l'anarchie, de la violence latente ou de l'indifférence abyssale d'une société ayant abandonné ses principes éthiques fondamentaux. Ce sont des individus rongés par la haine, le complot ou la frustration liée à leur incapacité à s'élever. Ils représentent les âmes meurtries au sein de nos cités en déliquescence. En somme, le mal évoqué ici est un mal-être universel exacerbé par les failles du corps social. Quant à la «vadrouille», elle ne doit pas être comprise comme une simple promenade insouciance. Il s'agit plutôt d'une errance profonde, d'un vagabondage existentiel. Ces personnages sont contraints d'avancer sans repères, en quête de sens ou de remède dans un univers**

devenu hostile. Ils s'engagent sur des chemins incertains - qu'ils soient géographiques, psychologiques ou spirituels. Ils fuient un système défaillant (familial, médical, politique) ou tentent d'exorciser leur propre souffrance. La vadrouille symbolise ainsi leur quête désespérée d'une rédemption ou, à défaut, d'un simple moyen de survie au sein de l'océan du désespoir. J'ai choisi ce titre car il condense, en trois mots, l'essence dramatique du recueil : la souffrance (Malades) et le mouvement perpétuel et stérile qui en découle (Vadrouille). Les « malades » représentent métaphoriquement tous les individus qui peuplent cette cité en déliquescence décrite dans la nouvelle. Ils ne souffrent pas uniquement de maux physiques, mais surtout de la pathologie même de la société: chaos social, déclin moral, injustice et indifférence. Ils sont «en vadrouille» parce qu'abandonnés par un système médical et social défaillant. Ils errent sans repères ni soutien, cherchant désespérément un sens ou une échappatoire dans un monde en ruines.

**\*Quel est le ton général du livre, et quelle émotion principale l'auteur cherche-t-il à susciter chez son lecteur?**

**\*\*Le ton adopté est résolument sombre, direct et lucide. Je ne cherche nullement à atténuer la réalité. L'émotion principale que je souhaite susciter est vraisemblablement une réflexion profonde accompagnée d'une vive indignation. En décrivant la souffrance avec une écriture rigoureuse et sans concession, j'incite le lecteur à s'interroger sur sa propre responsabilité ainsi que sur l'état de la société, le contraignant à reconnaître et à affronter l'horreur des «malades en vadrouille» qu'il croise ou ignore quotidiennement.**

Propos recueillis par  
**Alain-Patrick MASSAMBA**

## MEMO

## Madilu System, un artiste exceptionnel

Chanteur de charme, auteur-compositeur, interprète et danseur, Madilu System ou Multi System, Grand Ninja ou le Grand Pharaon (Jean De Dieu Bialou à l'état-civil) est né le 28 mai 1950 à Kisantu, dans la région du Bas-Congo.

cide de fonder sa propre formation, "Pamba Pamba". Fort de ses diverses expériences, il rejoint l'Afrisa International de Tabu Ley Rochereau, où il reste quelques mois. Il intègre ensuite le Tout-puissant Ok Jazz de Luambo Makiadi Franco, s'illustrant avec ses interprétations en duo avec Franco de "Non"; "Mamou" (son premier succès) ou encore "Mario" (écrit en 1985 par ce dernier), puis



avec "Boma ngai, na boma yo to boma" et "Dati pétrole", composés par Lutumba Simaro. Après le décès de Franco survenu le 12 octobre 1989, Madilu System quitte le TP OK Jazz pour une carrière solo avec son propre groupe, Tout-puissant Multi System, basé à Kinshasa. En 1964, il se distingue avec l'album "Sans commentaires". En 2005, Madilu System chante pour le Président Omar Bongo Ondimba. Il meurt le 11 août 2007 à Kinshasa à l'âge de 57 ans, des suites d'une longue maladie.

A.-P. MASSAMBA

Pour insertion légale

**OFFICE NOTARIAL**  
**MAITRE DIEUDONNEE EBAKANI**  
01, Avenue Alphonse FONDERE, Rond-Point la Coupole, Centre-ville - Brazzaville  
B.P: 1143 Tél.: +242.06.670.58.09  
Email.: offnotebakanid@gmail.com / République du Congo.

## «Société AKILI EDUCATION»

Société A Responsabilité Limitée  
Au capital social de FCFA 50.000.000  
Siège social sis à Brazzaville, 164, rue Mayombe, Plateau  
RCCM: CG-BZV-012026B1200011

## INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu en l'étude de Maître Dieudonnée EBAKANI, Notaire en la résidence de Brazzaville, le trente et un décembre deux mil vingt-cinq, enregistré le cinq janvier deux mil vingt-six, à la recette fiscale de Poto-Poto, sous le **Folio 001/11, n°001**, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

**Forme Juridique:** Société à Responsabilité Limitée.

**Dénomination sociale:** « AKILI EDUCATION » SARL.

**Siège social:** est fixé à Brazzaville 164, rue Mayombe, Plateau des 15 ans, arrondissement 4 Moundali.

**Durée:** 99 ans, à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

**Le Capital social:** cinquante millions (50.000.000) FCFA, divisé en cent (100) parts sociales égales de cinq cent mille (500.000) FCFA chacune numérotées de un (001) à cent (100), entièrement souscrites, libérées et attribuées aux quatre (04) associés.

**Apports en numéraire:** Aux termes de la déclaration notariée de souscription et de versement, les associés apportent à la société une somme en numéraire de FCFA cinquante millions (50.000.000).

**Objet social:** la société a pour objet directement et indirectement au Congo:

- La promotion de l'inclusion numérique et de l'excellence à travers la conception, le développement et la diffusion des ressources numériques pour l'éducation;
  - L'instruction et l'information du public pour tous les niveaux et types d'apprentissage;
  - L'instruction du public sur tous les parcours scolaires, académiques et professionnels.
- Et, généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

**Gérance:** Monsieur **POBA Albert Franckie**, demeurant à Brazzaville, a été nommé gérant de la société conformément à la troisième résolution du procès-verbal constitutif de la société en date du trente et un juillet deux mil vingt-cinq.

La Société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-012026B1200011**.

## FOOTBALL

## AS Otohô, une qualification aux allures d'un miracle

Pour un exploit, c'en est effectivement un, car l'AS Otohô n'était pas un invité attendu en quarts de finale de la Coupe de la Confédération. Quand une équipe gagne au haut niveau alors que le championnat local dort depuis deux années, ce n'est pas seulement un exploit: on peut aussi parler de miracle.

L'AS Otohô a obtenu son ticket pour les quarts de finale dimanche 8 février 2026 au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Cette qualification intervient à la suite de sa victoire consistante (3-0) contre Stellenbosch FC d'Afrique du Sud. Cette rencontre comptait pour la cinquième journée de la phase de poules.

Avec ce résultat (9 points, +5), l'équipe chère au président Maixent Raoul Ominga se positionne à la deuxième place du groupe C, profitant de la victoire du CR Belouizdad (1-0) face à Singida Black star. Les Congolais sont donc en quarts de finale avec les Algériens qui, quel que soit le résultat de leur prochaine confrontation, ce 15 février, ne pourront plus être rejoints au classement à l'issue de la dernière journée.



Les miraculés du football congolais

Il faut rappeler que l'AS Otohô a pu arracher ce ticket grâce à une réalisation de Pomi Exaucé Nzaou (38<sup>e</sup>), son troisième but de la compétition, et à un doublé du Malien Klegnimé Koné (43<sup>e</sup> et 78<sup>e</sup>).

Personne ne pouvait imaginer un tel scénario, mais le sport est ainsi fait. Logé dans la poule C, l'AS Otohô pouvait redouter le manque de championnat local dans ses jambes. Depuis l'entame de la phase de groupes, elle n'a jamais pu "voyager". Seulement, elle n'a pas non plus fait naufrage, se contentant de limiter les dégâts. En revanche, les "Bleu et jaune" ont su faire le plein de points à domicile, et cela les a aidé énormément. Aucun point perdu à domicile, c'est un

mérite énorme. Tout est mis en œuvre pour ne pas se disperser. Les choses sont prises très au sérieux par les dirigeants, le staff technique et les joueurs malgré l'absence de soutien de l'Etat par les autorités habilitées.

Il reste encore du chemin à faire, car l'AS Otohô connaîtra son adversaire des quarts de finale dans moins d'une semaine (sauf changement). En attendant, l'équipe et ses supporters peuvent bomber le torse. Ce qui vient d'être fait est énorme, au regard de la crise actuelle fabriquée de toutes pièces dans le football congolais.

Franck SOUAPIBOU

## BASKET-BALL

## Bilan d'une année à la FECOKET

Un peu plus d'un an a passé depuis l'élection de Fabrice Makaya Matève "Fafa" à la présidence de la Fédération congolaise de basket-ball (FECOKET). Dans une interview qu'il nous a accordée le vendredi 30 janvier 2026, il parle de ce qu'il faut retenir de la première année de mandat. Organisation des compétitions nationales, relations avec FIBA Monde et FIBA Afrique, suspension du Congo et pistes de sortie de crise, etc., sont au cœur de cet entretien.



Fabrice Makaya Matève

**\*Président, vous venez d'achever votre première année à la tête de la Fédération. Quel est votre sentiment général au sortir des 12 premiers mois de votre mandat?**

**\*\*Après un an d'exercice, la Fédération qui était dans une phase d'installation et d'apprentissage, doit aujourd'hui passer à une phase de consolidation stratégique.** Nous aurons l'occasion de préciser ce que cela implique, mais je peux déjà dire que nos championnats nationaux ont connu une organisation sérieuse, ce qui n'avait plus été le cas depuis plusieurs années.

**\*Une telle organisation nécessite beaucoup de moyens. Quelle est votre stratégie et comment ferez-vous pour y faire face?**

**\*\*Toute œuvre humaine est difficile, mais nous avons reçu de nombreux compliments pour la réussite de nos championnats.** Nous avons le soutien de partenaires qui préfèrent rester anonymes pour le moment. Leur appui a été essentiel pour nous permettre, entre autres, de représenter notre fédération à l'étranger et de lui donner une visibilité internationale.

**\*Quelle est la situation actuelle du Congo vis-à-vis de la FIBA Afrique et de la FIBA Monde?**

**\*\*Les pratiquants du basketball restent satisfaits, car nous travaillons pour que nos enfants retrouvent les compétitions internationales.** Certaines

promesses ont été faites, notamment par nos autorités gouvernementales, et nous avons foi en leur engagement. Il s'agit d'un frein actuel, mais nous croyons qu'avec la volonté politique, la situation se dénouera.

**\*Quel retour recevez-vous des acteurs du basketball concernant cette situation?**

**\*\*Certains croient en nous, d'autres commencent à douter.** Les basketteurs, dirigeants de clubs et sympathisants ont placé leur espoir en nous. Il est normal que quelques inquiétudes apparaissent, mais nous devons rester sereins et continuer à rassurer la communauté, surtout pour éviter la fuite des talents à l'étranger.

**\*Certains pensent que vous avez été naïf, sachant que depuis plusieurs années le financement du sport par l'Etat a montré ses limites.**

**\*\*Nous ne considérons pas cela comme de la naïveté.** Nous sommes sous la tutelle du ministère des Sports et il est légitime de croire aux engagements pris par le gouvernement. Nous échangeons régulièrement avec le Premier ministre et le Président de la République pour faire avancer ce dossier. Je reste serein et confiant qu'une solution sera trouvée rapidement.

**\* Le secteur privé pourrait-il vous aider ?**

**\*\*Nous restons ouverts à**

toutes les opportunités et partenaires bienveillants. Aucune porte n'est fermée. L'objectif est de continuer le travail accompli et de garantir la continuité du développement du basketball.

**\*Quels sont vos projets pour 2026?**

**\*\*Nous avons défini plusieurs axes dans notre consolidation stratégique :**

**Gouvernance et transparence:** réalisation d'un audit honnête de l'année 2025 pour identifier succès et blocages.

**Développement stratégique et territorial:** implantation de ligues dans les départements non desservis et dynamisation des autres.

**Professionnalisation des acteurs et partenariats** avec les ressources privées pour ne pas dépendre uniquement de l'Etat.

**Détection des talents:** les tournois interscolaires servent à identifier des joueurs non licenciés pour les amener à évoluer à un niveau supérieur.

**\*En quoi le basket-ball scolaire peut-il faire du bien aux enfants?**

**\*\*Les tournois scolaires constituent un tremplin sportif et personnel pour les jeunes athlètes.** Ils présentent de multiples avantages, physique, social, et éducatif. Le but aussi est de promouvoir l'esprit sportif, la compétition saine et la cohésion entre les élèves et les établissements.

**\*Votre mot de fin...**

**\*\*Le principal obstacle reste la suspension du Congo par la FIBA, que nous pensons pouvoir lever grâce à la volonté politique.** Nous sollicitons donc l'intervention des pouvoirs publics pour un dénouement rapide, pour le bien de notre jeunesse sportive et des basketteurs congolais, y compris dans le basketball scolaire et militaire.

Propos recueillis par

Darchevie

KETTE BONAIZEBI

**ATLS**  
Africa Tax & Legal Services  
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA  
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire  
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

**TAIHO**  
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au capital de 1 000 000 F.CFA  
Siège social : 327 Avenue Marien Ngouabi, Immeuble SCI les Cocotiers, Face Bureau des Nations  
Unies, Centre-Ville, Pointe-Noire République du Congo  
RCCM : CG-PNR-01-2025-B13-00260

### CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, **Maître Norbert Dietrich M'FOUTOU** et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le **22 Décembre 2025**, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** TAIHO

**Adresse du siège social :** 327 Avenue Marien Ngouabi, Immeuble SCI les Cocotiers, Face Bureau des Nations Unies, Pointe-Noire, République du Congo.

**Objet social :** La société exerce des activités de commerce général portant sur les produits agroalimentaires, les biens de grande consommation, l'électroménager, les appareils électroniques, le mobilier, les machines et matériaux de construction.

À ce titre, elle exerce également, directement ou indirectement :

- Le conditionnement, l'entreposage, le stockage, la manutention, la logistique et le transport de marchandises, ainsi que, plus généralement, toutes opérations se rattachant à la chaîne d'approvisionnement, à la distribution et à la mise en marché des produits précités ;
- Le commerce de gros et de détail de tous pro-

duits, marchandises, matériels et équipements se rattachant directement ou indirectement aux activités susmentionnées ;

- L'importation et l'exportation de tous produits, marchandises, matériels et équipements nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social ;
- La production, la fabrication, la transformation et l'assemblage de matériaux d'emballage, d'articles plastiques, de consommables industriels et de tous produits connexes ou complémentaires aux activités commerciales de la société.

Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social susceptible d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

**Durée de vie de la société :** 99 ans ;

**Gérant de la société :** Monsieur **LIYAKAT Ali** Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B-00851 du 30 Décembre 2025.**

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° **CG-PNR01-2025-B13-00260**, le 30 Décembre 2025.

Pour avis.

**Maître Léole Marcelle KOMBO**

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers

1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718

E-mail : etudeleolekombo@gmail.com

Pointe-Noire, République du Congo

### ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE LE FILET LOCAL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 31 Décembre 2025, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 12 Janvier 2026, sous le folio 006/4 N°099, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes :  
**Dénomination :** LE FILET LOCAL ;  
**Forme :** Société à Responsabilité Limitée ;  
**Capital :** Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA ;  
**Siège social :** Avenue Alphonse KOU MBA DIBOKA, quartier Songolo, Pointe-Noire, République du Congo ;  
**Objet :** La société a pour objet, en République du Congo

: Pêche maritime ; Transformation industrielle et artisanale des produits halieutiques ; Fumage, salage, séchage, congélation ; Achat et vente des poissons et produits de la mer ; Importation et exportation de produits halieutiques ; Distribution en gros, demi-gros et détail de produits halieutiques ; Exploitation de marchés, poissonneries et chambres froides ; Nettoyage, découpage, filetage et conditionnement.  
**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM ;  
**Gérant :** Monsieur **MANSOUKINA-KIKEMBOLO Tismon Kévin** ;  
**RCCM :** CG-PNR-01-2026-B12-00009 du 15 Janvier 2026.  
Pour insertion légale  
Maître Léole Marcelle KOMBO

PHASE 2 DU PROJET LNG CONGO

# Eni Congo lance à Pointe-Noire la première cargaison de gaz naturel liquéfié

Eni réaffirme son ancrage stratégique et son rôle de premier plan dans la production et la commercialisation du gaz naturel liquéfié sur le marché mondial. Près de trois ans après la mise en service, en 2023, de la Phase 1 du Projet Congo LNG avec l'unité flottante Tango FLNG, le Groupe Eni a procédé, le 7 février 2026 à Pointe-Noire, au lancement officiel de la première cargaison de gaz naturel liquéfié (GNL) issue de la Phase 2 du Projet Congo LNG, opérée à partir de l'unité flottante Nguya FLNG.

La cérémonie s'est déroulée sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République et Chef de l'État, en présence du Premier ministre, Monsieur Anatole Collinet MAKOSSO, des membres du Gouvernement, notamment

titutionnelle et diplomatique témoigne du caractère historique et stratégique de cet événement pour la République du Congo.

## Un jalon majeur pour la souveraineté énergétique du Congo

S'exprimant à cette occasion, M. Claudio Descalzi,



Le président de la République procédant au lancement officielle de la première cargaison...

mances industrielles, le Projet Congo LNG génère des retombées économiques significatives pour le pays, notamment en matière de création d'emplois directs et indirects, de transfert de compétences et de renforcement du contenu local, comme l'a souligné le Ministre des Hydrocarbures. Le projet contribue également à la réduction du torchage de routine, en cohérence avec les engagements climatiques de la République du Congo et les objectifs de transition énergétique, conformément à l'Accord de Paris visant à contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C.



...de GNL issue de la phase 2 du projet Congo LNG



Photo de famille des officiels.

du Ministre des Hydrocarbures, Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA, en charge du secteur, ainsi que de Monsieur Claudio DESCALZI, Président-Directeur Général du Groupe Eni.

## Un événement de portée nationale et internationale

La cérémonie s'est tenue sur la base d'Eni Congo, dite «YASIKA», qui veut dire «nouveau départ» en lingala – un site emblématique qui abritait autrefois la base de la société Boscongo. Elle a réuni de nombreuses hautes personnalités nationales et internationales, parmi lesquelles M. Olusegun OBASANJO, ancien Président de la République fédérale du Nigeria, M. Patrice MOTSEPE, Président de la Confédération africaine de football (CAF), M. Aliko DANGOTE, entrepreneur de premier plan sur le continent africain, ainsi que des représentants d'institutions et de partenaires stratégiques, dont la SNPC. Cette forte mobilisation ins-



L'unité flottante Nguya FLNG

PDG du Groupe Eni, a déclaré: «Aujourd'hui, nous célébrons un moment véritablement historique pour la République du Congo. Avec le premier cargo de GNL de la Phase 2 du Projet Congo LNG – Nguya –, le Congo entre dans le cercle des pays exportateurs de gaz naturel liquéfié. Ce projet est le fruit d'une relation de confiance durable avec les institutions

du pays et les communautés locales.»

Porté par la vision stratégique du Chef de l'État, le Projet Congo LNG s'inscrit dans une démarche engagée depuis plus de vingt-cinq ans visant à valoriser le potentiel gazier national, à diversifier l'économie et à réduire la dépendance structurelle aux revenus pétroliers. Avec la Phase 2, le Projet

Congo LNG atteint une capacité totale de liquéfaction de 3 millions de tonnes par an (MTPA), soit l'équivalent de 4,5 milliards de mètres cubes de gaz par an, en exploitant les ressources des champs Nené et Litchendjili, situés sur le permis offshore Marine XII. À l'horizon 2030, Eni ambitionne d'étendre son portefeuille GNL à 20 MTPA, en

s'appuyant sur des projets compétitifs, flexibles et géographiquement diversifiés. Des performances techniques de référence internationale

Avec la Phase 2, le Projet Congo LNG atteint une capacité totale de liquéfaction de 3 millions de tonnes par an (MTPA), soit l'équivalent de 4,5 milliards de mètres cubes de gaz par an, en exploitant les ressources des champs Nené et Litchendjili, situés sur le permis offshore Marine XII.

La réalisation de Nguya FLNG en un délai inférieur aux standards de l'industrie constitue une référence internationale en matière d'exécution rapide et sécurisée, tout en renforçant la contribution du Congo à la sécurité énergétique régionale et internationale, notamment celle de l'Italie et de l'Europe.

## Un projet créateur de valeur économique et sociale

Au-delà de ses perfor-

## Une présence historique et un engagement durable

Présente en République du Congo depuis 1968, Eni est aujourd'hui le premier producteur national de gaz associé et non associé. Sa production en propre, estimée à environ 70 kboed en 2025, devrait atteindre 110 kboed en 2026.

L'entreprise fournit du gaz à la Centrale Électrique du Congo, qui assure près de 70 % de la capacité de production électrique nationale, et participe activement au renforcement des infrastructures de transport d'électricité à haute tension.

Eni est également engagée dans des initiatives structurantes en faveur de la transition énergétique, notamment à travers le projet Agri-feedstock, qui intègre le Congo dans la chaîne de valeur des biocarburants, ainsi que de nombreux programmes d'accès à l'énergie, à l'eau, aux soins de santé et de diversification économique au bénéfice des communautés locales.